AFRICAN MEDIA BAROMETER

Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique

AFRICAN MEDIA BAROMETER

MADAGASCAR 2010

French/English Version

Published by:

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
fesmedia Africa
Windhoek, Namibia
Tel: +264 (0)61 237438
E-mail: fesmedia@fesmedia.org
www.fesmedia.org
Director: Mareike Le Pelley

ISBN
No. 978-99916-863-8-7

TABLE DES MATIERES

Secteur 1 9

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est garantie dans la constitution et protégée par d'autres lois.

Secteur 2 23

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance, et la viabilité

Secteur 3 35

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante, le diffuseur public est transformé en véritable service public.

Secteur 4 47

Les médias pratiquent un niveau élevé de normes professionnelles

ENGLISH 63

African Media Barometer
Madagascar 2010 (English Version)

Le Barometre des Medias Africains

Le Baromètre des Médias Africains (AMB) est une description en profondeur et une évaluation compréhensive de l'environnement médiatiques sur le continent africain.

À la différence d'autres enquêtes de presse ou des médias, l'AMB est un exercice d'auto-évaluation effectué par des Africains et selon des critères et déclarations africains comme la «Déclaration des principes de la liberté d'expression en Afrique» (2002) de la «Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples». En collaboration avec l'Institut des Médias pour l'Afrique Australe (Media Institute for Southern Africa, MISA), le projet 'médias' de la Friedrich-Ebert-Stiftung en Afrique (fesmedia Africa) a créé le Baromètre des Médias Africains (AMB) en 2004.

Le Baromètre des Médias Africains (AMB) est une analyse qui permet d'évaluer l'environnement médiatique d'un pays tout servant d'instrument de lobbying pour les réformes dans le secteur des médias.

Ses résultats sont communiqués au public du pays concerné pour viser l'amélioration de la situation des médias en prenant la Déclaration de l'Union Africaine et d'autres normes africaines comme indices de référence.

Les recommandations des rapports AMB sont aussi transmises aux 19 bureaux des pays de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) en Afrique et à d'autres organisations locales comme l'Institut des Médias pour l'Afrique Australe (Media Institute for Southern Africa, MISA).

Tous les deux à trois ans, une commission de 10 à 12 experts se réunit pour évaluer la situation des médias dans leur pays respectif. Le panel est composé à part égale des représentants des médias et de la société civile au sens large.

Pendant 1 jour ½ , ils discutent l'environnement médiatique de leur pays à l 'aide de 45 indicateurs prédéterminés. La réunion est présidée par un consultant indépendant, qui est aussi responsable de la rédaction du report AMB.

Après le débat d'un indicateur, les membres du panel attribuent leur note individuelle pour cet indicateur par vote anonyme et en accord avec les critères suivants:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur

2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur

3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur

4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur

5 Pays répond à tous les critères d'indicateur

La somme des notes individuelles pour un indicateur sera divisée par le nombre de panélistes afin de déterminer une note moyenne par indicateur. Ces notes moyennes par indicateur sont additionnées pour obtenir une moyenne par secteur qui ensuite représente la note finale d'un pays.

Le rapport final est un résumé qualitatif de la discussion et indique également les notes moyennes pour chaque indicateur, secteur et la note final du pays. Dans le rapport les membres du panel ne sont pas nommés pour les protéger des répercussions négatives.

Avec le temps les rapports biannuels ou tri-annuels mesurent le développement de l'environnement médiatique d'un pays particulier. Leurs résultats devraient former la base d'une discussion politique sur la réforme médiatique.

Dans les pays, où l'anglais n'est pas la langue officielle, le rapport est une édition bilingue.

La Friedrich-Ebert-Stifung (FES) et ses bureaux servent seulement comme convocateurs du panel et comme garants d'une méthodologie standardisée. Le panel est responsable du contenu de la discussion et du rapport qui ne représente pas ou ne reflète pas forcément les vues de Friedrich–Ebert-Stiftung. Fin 2008, les indicateurs ont été révisés, amendés, et de nouveaux indicateurs qui traitent des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été intégrés afin de répondre au progrès rapide de ce secteur. Vers la fin de 2009, le Baromètre des Médias Africains avait déjà eu lieu 46 fois dans 25 pays africains, dont certains d'entre eux pour la troisième fois.

Mareike Le Pelley
Head of fesmedia Africa
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek, Namibia

Kaitira Kandjii
Regional Director
Media Institute of Southern Africa (MISA)
Windhoek, Namibia

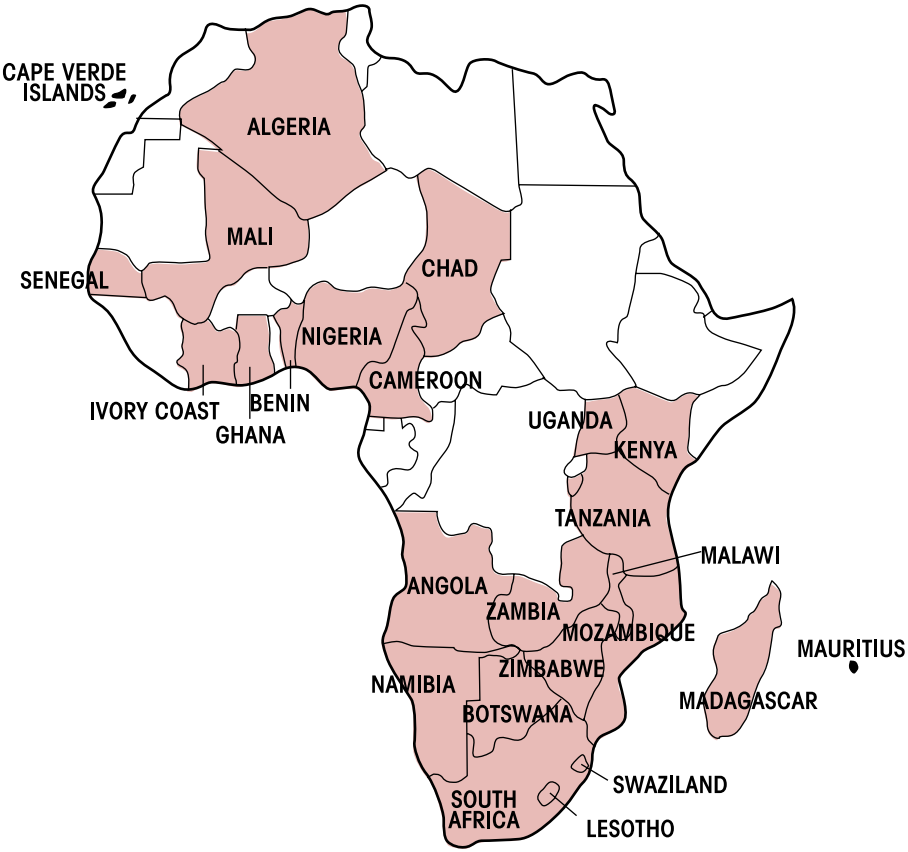

Les 25 pays d'AMB Countries (2005-2009)

BAROMETRE DES MEDIAS 2010 MADAGASCAR

Executive Summary

Madagascar connaît ces deux dernières années une situation politique d'exception qui influe sur l'état des médias dans le pays.

Concernant la liberté d'expression, les dispositions de la loi fondamentale demeurent en vigueur, mais les instruments servant à leur mise en place connaissent des interprétations peu rigoureuses qui laissent la porte ouverte aux abus. Ces instruments sont trop généraux et se prêtent à des utilisations tendancieuses selon les intérêts politiques du moment. Par exemple, certains organes de presse peuvent être fermés ou ouverts sur la base de ces instruments.

En général, les médias ont tendance à s'aligner politiquement. Dans cette atmosphère, les citoyens ne s'expriment pas en totale liberté, sauf dans certaines circonstances privilégiées comme les appels téléphoniques anonymes des émissions participatives des radios.

Dans l'ensemble, donc, la liberté d'expression existe bel et bien dans les textes, mais elle est mise à mal sur le terrain.

Il existe de nombreux organes de presse, mais dans le fond, le paysage médiatique n'est pas très diversifié. Leur viabilité est loin d'être assurée. L'Etat n'accorde aucune aide à la presse sous quelle que forme que ce soit. Même la publicité de l'Etat n'est pas accordée aux médias de façon rationnelle. Ce sont souvent les organes de presse « *bien pensants* » qui sont favorisés. Du reste, les médias ne se bousculent pas pour se disputer cette publicité car l'Etat est mauvais payeur. Une poignée de gros annonceurs privés se partagent la publicité dans les médias.

Il existe des cas de concentration des médias, tant verticale qu'horizontale. Cela donne également une puissance aux promoteurs, dans un pays où l'alignement des médias à un camp politique est plus la règle que l'exception. D'autre part, la distribution des journaux dans l'arrière pays est difficile et, pour le secteur de l'audiovisuel, seul le secteur public (la RNM/TVM) est autorisé à couvrir le territoire national même si techniquement cette couverture tarde à se matérialiser (pour la télévision notamment). Cependant, le Ministère de la Communication

a promis qu'avant la fin de l'année 2011, les chaînes privées seront autorisées à couvrir tout le territoire.

Le même effort n'est pas encore prévu par l'Etat pour la diffusion de la presse écrite dans les provinces. Air Madagascar accorde des tarifs préférentiels pour le transport, mais ces tarifs demeurent encore prohibitifs pour la plupart des organes de presse.

Le pouvoir d'achat est plutôt bas dans la Grande Ile, si bien que le coût moyen d'un journal n'est pas à la portée du citoyen moyen. L'Internet est accessible, mais le débit est encore lent, surtout hors de la capitale Antananarivo.

Les citoyens peuvent accéder librement à tous les médias, mais dans les faits cet accès est inégal surtout en période électorale, en dépit de l'existence d'une charte qui assure cette égalité.

Il existe un flou autour de l'audiovisuel public car le principal texte qui le réglemente- le code de la communication - n'est toujours pas adopté.

Comme dans tous les pays, il faut une licence pour émettre à Madagascar. Mais ici, l'attribution des licences est, dans la pratique, encore très mal organisée. La puissance apparente rayonnée n'est pas toujours respectée et il arrive que l'autorisation de diffuser soit plus large que la licence. Enfin, les critères d'attribution ne sont pas clairs et les considérations politiques entrent parfois en jeu.

La régulation de l'audiovisuel ne se fait pas mieux que l'attribution des licences. Le Haut Conseil de l'Audiovisuel n'est pas exempt de toute influence politique. La motivation de ses décisions n'est jamais publiée ni notifiée à l'organe concerné. La gestion de l'audiovisuel manque de transparence. La nomination de son conseil d'administration dépend du Ministère de la Communication. Ses décisions, tout comme celles du directeur général peuvent être révoquées par le Ministre de la Communication. De plus, c'est le ministère qui finance en grande partie le fonctionnement de l'audiovisuel public. Même les recettes publicitaires sont versées dans le budget général dont l'ordonnancement est sous la tutelle du ministère.

Dans ces conditions, on ne peut pas parler d'indépendance éditoriale pour l'audiovisuel public. Il n'y a aucune loi qui protège cette indépendance. Bien au contraire l'ordonnance 92-039 stipule que « le gouvernement peut à tout moment faire diffuser et retransmettre par les entreprises publiques de radiodiffusion et de télévision, toutes les déclarations ou communications qu'il juge nécessaires ». Mais en dépit de cette entrave à l'indépendance éditoriale, l'audiovisuel public produit tout de même des émissions variées. Dans cette tâche, l'incendie de ses locaux pendant les évènements politiques de 2009 a posé un handicap sérieux.

Enfin, l'audiovisuel communautaire est le *'parent pauvre'* à Madagascar. Il ne bénéficie d'aucune législation ni d'aucune réglementation, encore moins d'un soutien de l'Etat.

Le reste des médias n'est pas très regardant sur les normes professionnelles et éthiques. Il y a eu des tentatives de rédaction d'un code de déontologie, mais le projet a vite été abandonné parce qu'il a rencontré un obstacle apparemment insurmontable : l'interdiction et le refus des « enveloppes ». En fait l'éthique semble être le concept le moins partagé chez les journalistes à Madagascar.

En l'absence d'un code déontologie, c'est l'Ordre des Journalistes qui se charge des questions d'éthique. Mais l'Ordre lui-même n'est pas fonctionnel parce qu'il n'est pas détaché de toute influence politique.

Les normes professionnelles souffrent également de l'ingérence politique. On écrit souvent pour défendre son camp politique. Résultat, les médias manquent de crédibilité auprès du public.

L'autocensure et la censure ne sont pas rares; essentiellement à cause de la politique, mais aussi à cause des contraintes commerciales.

Le concept de corruption semble mal compris chez la plupart des journalistes. Par exemple, les « enveloppes », communément appelées « felaka », ne sont pas considérées comme de la corruption. Certains journalistes vont jusqu'à réclamer ces enveloppes quand les promoteurs d'un événement ne les donnent pas. Même les organisations de la société civile qui défendent la liberté d'expression et l'indépendance de la presse proposent souvent des enveloppes, et ont des lignes budgétaires à cet effet.

Cette situation est essentiellement due à la précarité de l'emploi des journalistes dans leurs organes respectifs. Le supplément que constituent les enveloppes est indispensable pour leur survie. Le niveau des salaires, quand ils sont payés, est très faible.

Les opportunités de formation sont quasi inexistantes. La profession elle-même peine à s'organiser et il n'existe pas de syndicats dignes de ce nom.

En général, en ce qui concerne l'exercice de la profession de journaliste à Madagascarans, dans la pratique il n'est pas totalement protégé à en croire les débats des panélistes. Les dispositions prévues par la loi ne sont pas appliquées : un Haut-conseil de l'audiovisuel inexistant, une ingérence du gouvernement dans les médias publics, l'incohérence quant à la gestion de la profession qui s'exerce dans des conditions salariales et techniques précaires. La très lente promulgation du code de la communication n'est pas pour arranger les choses.

Les analyses des panélistes tendent à montrer que le monde des médias malgaches n'a pas beaucoup évolué depuis le baromètre 2008. Il s'est même dégradé, compte tenu de l'insécurité et de la précarité qu'a apportée la violente crise politique. Peu après l'élaboration de ce baromètre des médias, un média privé a été fermé par le pouvoir de Transition, des journalistes ont été violemment traités et emprisonnés. Malgré quelques notations très optimistes pour certains, les panélistes ne sont, en général, pas satisfaits des conditions d'existence et d'exercice du journalisme à Madagascar des deux dernières années.

SECTEUR 1:

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue

1.1 La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est garantie dans la Constitution et protégée par d'autres lois.

Entré dans un régime transitoire en mars 2009, Madagascar évolue dans une confusion juridique : si la Constitution n'a pas été officiellement suspendue et si plusieurs textes et décrets y font référence, il n'en reste pas moins que le texte fondamental malgache n'offre aucune application systématique.

Malgré tout, cette Constitution reste le garant de la liberté d'expression sur le territoire malgache et de la liberté d'informer, qui englobe celle des médias, à travers son article 11: « *Tout individu a droit à l'information. L'information sous toutes ses formes n'est soumise à aucune contrainte préalable. La loi et la déontologie professionnelle déterminent les conditions de sa liberté et de sa responsabilité.* »

Cette disposition est renforcée par l'article 10 de la même Constitution : « *Les libertés d'opinion et d'expression (…) sont garanties à tous et ne peuvent être limitées que par le respect des libertés et droits d'autrui et par l'impératif de sauvegarder l'ordre public.* »

Le code de communication est l'une des premières références légales qui chapeaute l'exercice du métier de journalisme. Cependant, ce code, dont la première ébauche est apparue en 1997 a été révisée et modifiée par les gouvernements successifs et n'est toujours pas promulgué.

Des efforts ont été faits, concèdent les panélistes, au niveau de l'actuel Ministère de la Communication qui tente d'accélérer la promulgation du code de la communication. Néanmoins, ces efforts sont isolés et ne sont pas relayés par l'ensemble du gouvernement. D'ailleurs, les panélistes jugent qu'en général, pratiquement aucun gouvernement n'a défendu la liberté de presse à Madagascar.

En l'absence du code de la communication encore en gestation, l'ordonnance 92-039 sur la communication audiovisuelle fait office de garante et de balise à l'exercice du métier de journaliste. Celle-ci vient conforter et réaffirmer cet article de la loi fondamentale. L'ordonnance 92-039 du 14 septembre 1992 sur la communication audiovisuelle, dont l'article 2 certifie que « *L'Etat garantit la liberté de l'expression de l'opinion par la voie des moyens de communication audiovisuelle* ».

Quoi qu'il en soit, les panélistes ont admis que ces articles et dispositions légales, qui en théorie doivent maintenir une certaine ligne de conduite dans la garantie de la liberté d'expression et de la liberté des médias, peuvent et sont très librement interprétés et de manière très variée. Ces textes ont ainsi un sens progressiste ou, contrairement, limitatif, au gré des intérêts en jeu. Ce constat amène les panélistes à une première conclusion : il existe bel et bien des déclarations de principe et des mentions légales, mais elles restent lettres mortes.

La crise politique, qui a semé diverses confusions dans la vie quotidienne des citoyens malgaches, a aussi changé la donne des médias et l'exercice du métier de journaliste.

Les textes, jugés trop généralistes par les participants, ont donné une vaste marge de manœuvre. Leur application ne fait pas de nette distinction entre liberté de presse ou délit de droit commun. Quoi qu'il en soit, les panélistes ont admis presque à l'unanimité que les cas où la liberté de presse ne sont pas réellement protégés ont toujours existé, mais qu'ils ont gagné en intensité dans le contexte de la crise politique.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que bon nombre de médias sont politiquement alignés : leur ligne éditoriale, ouvertement tendancieuse et subjective, ne leur permet pas d'assurer une véritable liberté d'information pour leurs journalistes.

Malgré l'atermoiement dans la publication du code de communication, l'inefficacité de l'OJM et les failles dans l'application des dispositions légales et constitutionnelles, ce sont les citoyens eux-mêmes qui se retiennent de s'exprimer à cause du contexte politique.

Par ailleurs, le danger est surtout dans la perception de l'information et du commentaire par l'audimat : l'indépendance d'un média est mise en doute dès que ses commentaires sur un fait ne sont pas favorables à tel ou tel pouvoir. Cette confusion entre liberté de commentaires et partialité génère souvent des situations bancales. Raison pour laquelle, les panélistes constatant que dans la majeure partie des cas, ce n'est pas tant la loi qui fait faux-bond mais le sentiment extrémiste qui s'installe.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur		✓		✓					✓		
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓						✓	✓		✓	✓
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur			✓		✓	✓					

Moyenne de l'indicateur: 4.0 (2006 = 3.0; 2008 = 3.5)

1.2 Le droit à la liberté d'expression est effectif et les citoyens, y compris les journalistes, exercent leurs droits sans crainte.

L'appréciation de cet indicateur a tenu compte du cadre exceptionnel de la crise politique qui a fortement marquée l'année 2009 et qui persiste en 2010. En 2009, où la crise a été singulièrement violente, un phénomène d'autocensure a frappé la société malgache. Mais à mesure que la crise perdure, les langues se délient. La retenue que l'on s'est imposée jusqu'ici semble avoir atteint ses limites et les citoyens sont de plus en plus enclins à partager leurs points de vue. Ce renouveau de la libre expression a beaucoup bénéficié de l'anonymat des appels téléphoniques diffusés en direct sur les chaînes de radio ou de l'anonymat des pseudonymes de forums et salons de discussion sur Internet.

Toutefois, les panélistes remarquent, dans la vie quotidienne, une quasi-méfiance dans les relations de voisinage. Les discussions politiques se font en sourdine et rarement de façon ouverte. Les débats des panélistes ont pointé du doigt une certaine réserve des Malgaches, désireux d'éviter les règlements de compte.

Par ailleurs, les panélistes signalent aussi des facteurs culturels et traditionnels qui empêchent certains sujets de passer librement à l'antenne, et ce, indépendamment

de la crise : c'est le cas des viols, des incestes ou de la pédophilie. Si les médias les dénoncent et les rapportent librement, ces sujets ne font pas l'objet de réels débats de société.

Les médias eux-mêmes ne sont pas étrangers à ces contraintes à la liberté d'expression, particulièrement ce qui touche l'opinion politique. Dans les interventions téléphoniques des radios, les responsables d'émissions limitent la contribution de leurs auditeurs par crainte. D'autres coupent carrément les interventions de certains d'auditeurs jugées trop osées et susceptibles d'être sources d'ennuis pour la station.

A cela s'ajoute les contraintes des lignes éditoriales de chaque station : il semble que dans certains médias, les simples citoyens ont le droit de s'exprimer tant que leurs opinions cadrent avec la position du journal. Ainsi, au contraire des motifs légitimes comme l'appel au racisme ou aux crimes, la limite de la liberté d'expression a été posée de manière arbitraire car très dépendante de la ligne éditoriale. Par ailleurs, des conditions techniques comme le temps d'antenne sont parfois relevées, sans que cela ne soit évidemment considéré comme des contraintes à la liberté d'expression.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓	✓	✓	✓		✓			
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓								✓	✓	✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur							✓				
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 2.5 (2006 = 2.4; 2008 = 2.3)

1.3 Il n'y a pas de loi limitant la liberté d'expression telles que des lois excessives sur les secrets d'Etat et les délits de presse, ou des lois qui empiètent de façon déraisonnable sur les responsabilités des médias.

Au cours de leurs débats, les panélistes ont indiqué qu'il n'existe pas de loi limitative de la liberté d'expression votée par le Parlement. Par contre, l'accès à l'information et aux renseignements est limité par des circulaires internes aux départements

gouvernementaux. Dans la pratique, cette limitation se traduit par l'invocation des fonctionnaires de l'Etat de l'obligation de réserve.

S'il n'y a pas de loi spécifique à l'instauration de l'obligation de réserve, celle-ci est systématiquement invoquée face à des situations susceptibles de compromettre l'Administration. L'obligation de réserve est mentionnée dans le statut général des fonctionnaires. Mais le flou autour de ce concept semble établi volontairement pour permettre une libre interprétation, concluent les panélistes.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓		✓								✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓				✓		✓	✓	✓	
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur				✓	✓		✓				

Moyenne de l'indicateur: **4.0 (2006: 2.1; 2008: 2.0)**

1.4 Le gouvernement s'efforce d'honorer les instruments régionaux et internationaux sur la liberté d'expression et la liberté des médias.

Madagascar est signataire de plusieurs conventions et chartes régionales ou internationales qui promeuvent la démocratie et les libertés fondamentales, et la liberté d'expression et des médias, comme la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Mais les panélistes sont sceptiques, quant à dire ouvertement que le gouvernement malgache applique les dispositions de ces textes internationaux.

Les panélistes rappellent l'attitude de l'Etat qui « *renie sa signature dans les faits* », et constatent que l'adhésion à ces accords internationaux et régionaux est motivée par le besoin de s'assurer la bienveillance des bailleurs de fonds et non par des intentions purement civiques et citoyennes.

Par ailleurs, la majorité des participants aux débats admettent que les personnalités au pouvoir sont conscientes de l'importance et de la portée de ces engagements internationaux. Malgré tout, soulignent-ils, l'application ou non de ces conventions restent dépendantes d'une interprétation libre, au gré des enjeux du moment.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		✓		✓							
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓		✓		✓				✓	✓	✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur								✓			
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur							✓				
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur						✓					

Moyenne de l'indicateur: 2.4 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

1.5 Les publications écrites ne sont pas soumises à l'autorisation préalable des pouvoirs publics.

Les publications écrites ne sont pas soumises à une autorisation du gouvernement et la loi n'a pas prévu des dispositions particulières qui restreignent la publication. Depuis l'abolition de la censure, disposition courante sous la 2e République, de telles dispositions limitatives et préalables n'existent plus.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Moyenne de l'indicateur: 5.0 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

1.6 Il n'y a pas de loi qui restreint l'entrée dans, et l'exercice de la profession de journaliste.

Aucune loi ne restreint l'entrée ou l'exercice du métier de journaliste. Par contre, cette entrée et cet exercice sont conditionnés par la possession d'une carte professionnelle de journaliste appelée carte de presse accordée par l'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM). Néanmoins l'OJM reste une entité non

fonctionnelle. Son activité se résume aux réunions du comité chargé de l'octroi et du dispatching des cartes de presse.

Selon l'article 68 de l'ordonnance 62-039, cette carte d'identité professionnelle est accordée « aux personnes titulaires d'un diplôme, brevet de qualification ou certificat délivré par un établissement de formation professionnelle de l'audiovisuel ou de journalisme. »

Dans la pratique cependant, deux critères ont été admis : la personne a été formée au sein d'une école de journaliste ou bien, a exercé pendant trois ans minimum. Des conditions quelque peu contradictoires souligne l'un des panélistes, puisque si un journaliste doit avoir à son actif au moins trois ans de service avant d'obtenir sa carte professionnelle il est alors admis qu'il puisse travailler sans aucune carte professionnelle. Du moins, pour les trois premières années.

Par ailleurs, cette carte de presse n'a aucune valeur contraignante ou facilitatrice, font remarquer quelques panélistes. En effet, un journaliste muni de sa carte peut se voir refuser l'accès à un évènement ou inversement, peut en obtenir l'accès sans sa carte. L'accès ou non d'un journaliste à un évènement, même de nature informative, est à la libre discrétion des entités responsables ou organisatrices, rappellent ces panélistes. D'ailleurs, cette carte de presse n'est pas systématiquement exigée ou présentée.

En outre, la possession de cette carte de presse octroie aux journalistes des avantages inconnus de la plupart d'entre eux et non-reconnus par les autorités publiques, a rappelé l'un des panélistes. L'article 81, chapitre II sur les droits et obligations des agents professionnels de l'audiovisuel dans l'ordonnance 92-039, stipule que « *l'agent professionnel titulaire de la carte d'identité professionnelle bénéficie des avantages fiscaux et douaniers fixés par la loi de Finances* ». Ainsi, le journaliste dépositaire de sa carte de presse a, par exemple, des privilèges fiscaux. Mais cette disposition n'est pas reconnue par le ministère des Finances et n'est donc pas visible dans la loi de Finances.

Scores:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur										
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur										
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur										
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓									
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Moyenne de l'indicateur: **4.9 (2006 = 4.9; 2008 = 2.9)**

1.7 Les sources confidentielles d'information sont protégées par la loi et/ou par les tribunaux.

En principe, aucune loi n'oblige les journalistes à dévoiler leurs sources. L'article 87 de la section II sur les obligations des agents professionnels de l'ordonnance 92-039 précise que « *l'agent professionnel est assujetti à l'obligation de secret professionnel. Il est tenu de respecter la confiance de toute personne qui lui transmet une ou des informations de nature confidentielle* ».

Quoi qu'il en soit, cet article souligne surtout l'obligation du journaliste envers son informateur. Dans la pratique, c'est plutôt la déontologie professionnelle qui l'emporte, selon les panélistes. Ils rappellent cependant que certaines dispositions peuvent porter à des interprétations libres et diverses susceptibles de déjouer la confidentialité des sources, cela touche les impératifs de sécurité et ordre publics, de défense nationale ou de l'intérêt de l'Etat.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur					✓						✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓	
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur			✓			✓					

Moyenne de l'indicateur: 3.2 (2006 = 1.5; 2008 = 3.4)

1.8 L'information publique est facilement accessible, garantie par la loi et à tous les citoyens.

L'information publique concerne la gestion des affaires publiques, tels les prêts ou subventions accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale ou le Fonds Monétaire International. En principe, les renseignements sur ces accords doivent être accessibles au grand public et en tous les cas, sont disponibles sur les sites web officiels de ces institutions.

En pratique, il est possible pour les citoyens d'avoir accès à ce type d'informations, mais aucune loi ne le garantit, précisent les panélistes. L'obligation de réserve qui est instaurée par des circulaires internes aux départements gouvernementaux (Voir secteur I – Indicateur 3) et la pression de l'autorité hiérarchique soumettent

certains fonctionnaires au silence. Mais, il faut reconnaître qu'aucune loi ne les oblige à informer le citoyen.

Ces fonctionnaires prennent le partie de ne jamais divulguer une information publique même si celle-ci a déjà été diffusée sur un site officiel de l'institution concernée.

En général, les informations et questions liées aux affaires publiques sont discutées et débattues au cours des sessions parlementaires à l'Assemblée nationale, plus connues par le grand public par «séances de questions-réponses». Retransmis en direct sur la chaîne TV et la radio nationales, ces débats sont sensés informer les citoyens ou compléter des renseignements déjà connus. Ce qui n'est malheureusement pas le cas, expliquent les panélistes, puisque les débats parlementaires sont pratiquement inexistants.

La plupart du temps, les parlementaires approuvent les propositions de façon systématique et votent quasiment sans débat. Ce Parlement a été suspendu depuis mars 2009.

Scores:

Notes individuelles:

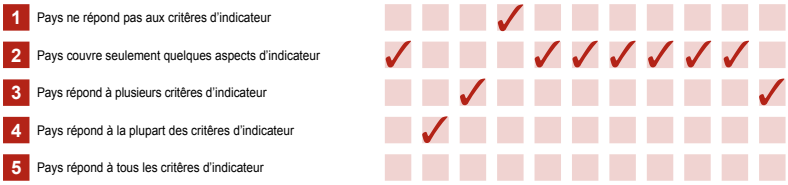

Moyenne de l'indicateur: 2.3 (2006 = 1.6; 2008 = 1.5)

1.9 Les sites web et les blogs ne sont pas tenus d'être déclarés ou d'obtenir l'autorisation préalable des pouvoirs publics.

Aucune autorisation des pouvoirs publics n'est exigée pour ouvrir un site web ou un blog. Actuellement, aucune loi ne limite la tenue d'un site web ou d'un blog. Inversement, aucune loi n'en protège pour autant l'exercice.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur			✓								
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Moyenne de l'indicateur: 4.9 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

1.10 L'État ne cherche pas à bloquer ou à filtrer le contenu d'Internet à moins qu'il n'y ait des dispositions légales qui servent des intérêts légitimes et qui sont nécessaires dans une société démocratique.

Il n'existe actuellement aucune disposition juridique qui protège la diffusion d'information par Internet. Légalement, l'Etat n'a donc pas le droit de bloquer ou de filtrer le contenu d'Internet. D'ailleurs, il n'existe pour le moment aucun moyen technique légal qui permet une telle intervention.

Par contre, dans les sites et les forums, le blocage et le filtrage du contenu sont laissés à la discrétion d'un modérateur ou un administrateur. En principe, ces modérateurs sont régis par une charte des modérateurs qui fait appel à leur intégrité et à leur éthique dans l'exercice de leur travail qui exige une impartialité dans les débats. Il s'agit donc d'une modération qui limite les débordements dans les commentaires. Quoi qu'il en soit, cette modération n'est pas infaillible, puisque des commentaires insultants et discourtois apparaissent toujours sur les forums.

Par ailleurs, dans les blogs et sites personnels, la gestion des contenus publiés et la modération des commentaires des internautes sont laissées à la libre et très personnelle appréciation de l'auteur.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur				✓							
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur			✓								
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Moyenne de l'indicateur: **4.6 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

1.11 La société civile en général, et les groupes de pression des médias défendent activement la cause de la liberté des médias.

Il existe à Madagascar des organismes et associations issus de la société civile dont la mission ou l'une des missions est de défendre les libertés fondamentales et celle de la presse. Mais ces engagements se font de manière générale sur les principes et rarement sur les cas particuliers. Leur interpellation est circonstancielle. L'interpellation de ces organismes sur la situation des médias se fait donc de façon ponctuelle et dans le cadre général de la promotion de la démocratie.

Ainsi, remarque-t-on par exemple des appels à l'endroit de l'Etat et une mobilisation de l'opinion publique au sujet de fermetures de stations télévisées ou radiophoniques. Néanmoins, l'un des panélistes a mis en exergue le caractère parfois sélectif de ces interpellations, remarquant le silence qui a entouré la fermeture d'une autre station radiophonique privée, en mars 2010. Les débats ont montré des réalités plutôt difficiles.

Par exemple, l'incendie des deux stations publiques que sont la radio nationale (RNM) et la télévision nationale (TVM) a suscité une mobilisation de l'opinion et l'incendie d'une chaîne privée survenu le même jour, passé sous silence. Si l'incendie de cette chaîne privée a laissé ces organismes indifférents, la fermeture d'une autre chaîne privée a provoqué des réactions de leurs parts. Donc, il existe bel et bien deux poids, deux mesures.

Néanmoins, l'ensemble des panélistes a tenu à faire la différence entre l'incendie de la chaîne privée que l'on associe à un mouvement populaire et la fermeture de l'autre chaîne privée, comme étant le fait d'une autorité publique et donc le résultat d'une décision politique.

Cette distinction est d'autant plus utile que la crise a exacerbé la sensibilité du grand public face aux médias. Ainsi, pour le public, les médias appartiennent nécessairement à un camp politique, remarquent les panélistes. Un public qui devient alors un allié ou un ennemi des médias selon les opinions et les intérêts.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		✓		✓							
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur					✓		✓	✓	✓	✓	✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓		✓								
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur						✓					

Moyenne de l'indicateur: 2.4 (2006 = 1.8; 2008 = 2.0)

1.12 La législation sur les médias est le résultat de concertations approfondies entre les institutions, les citoyens et les groupes d'intérêt.

Cet indicateur met en exergue l'une des plus grandes failles des médias nationaux : un flou juridique et la non-application des dispositions légales déjà établies. C'est le cas du code de la communication qui peine à voir le jour et de l'ordonnance 92-039 dont les dispositions ne sont pas totalement appliquées. Les panélistes estiment d'ailleurs que cette ordonnance 92-039 sur la communication audiovisuelle n'a été le fruit d'une démarche ni participative ni inclusive.

En 2003, l'on a remarqué une tentative de concertation conjointe des journalistes, des patrons de presse et des représentants du gouvernement. L'idée était de lancer une démarche inclusive pour aboutir à une loi inclusive qui servirait de futur code de la communication. Mais cette démarche n'a jamais pu aboutir, dans la mesure où les gouvernements successifs tiennent à leur propre texte. Une attitude qui est régulièrement adoptée par l'Etat, remarquent les panélistes, qui prennent l'exemple du code de la communication ou bien de la loi sur les partis politiques. Actuellement, le code de la communication n'a pas été promulgué et est encore en gestation.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		✓		✓							
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur					✓		✓	✓	✓	✓	✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓		✓								
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur						✓					

Moyenne de l'indicateur: 2.3 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

Note du secteur 1: 3.5* (2006 = 2.5; 2008 = 2.5)

* Les indicateurs de 2009 ont été révisés, amendés et de nouveaux indicateurs tels que ceux qui ont trait aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été introduits. Par conséquent, dans certains cas il n'est pas possible (n/a) de comparer certains indicateurs du rapport de 2005 et de 2007, en particulier lorsqu'ils ont été introduits récemment ou qu'ils ont été amendés. Evidemment, ce facteur doit aussi être pris en compte pour comparer les indices du secteur pris dans son ensemble.

SECTEUR 2:

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la viabilité.

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la viabilité.

2.1 Une large gamme de sources d'informations (écrites, audiovisuelles, Internet) est disponible et est financièrement accessible aux citoyens

Dans le domaine de la presse écrite, le prix d'un journal va de 100 AMG (0,05 USD) à 600 AMG (0,28 USD). On trouve aussi quelques titres gratuits. Il existe une quinzaine de journaux disponibles dans les kiosques mais en général, les journaux d'expression malgache sont les plus lus et les plus abordables. C'est le cas de « Taratra », « Ao Raha » et « Gazetiko », quotidiens en malgache vendus à 200 Ar. Ces mêmes titres ont aussi les plus gros tirages, avec une moyenne de 30 000 exemplaires annoncés, bien qu'il soit fort possible que ces chiffres soient gonflés. Actuellement, aucun organe indépendant ne peut en assurer le contrôle. Quoi qu'il en soit, aucun journal ne dépasse pour le moment les 50 0000 tirages quotidiens. Ces journaux sont disponibles à Antananarivo où la plupart est imprimée. Par contre, ils arrivent avec un retard de quelques heures à quelques jours dans les grandes villes, hors capitale. Enfin, la plupart ne sont pas disponibles dans les campagnes et les zones reculées.

Les panélistes sont d'avis que les prix des journaux ne sont pas abordables, compte tenu du faible pouvoir d'achat de la majorité des Malgaches. Ils estiment aussi que ces journaux ne sont pas toujours disponibles, dans la mesure où leur diffusion est largement tributaire des moyens de transport et de la qualité des voies de communication.

256 stations de radios sont répertoriées dans toute l'île. Huit chaînes privées de télévision émettent à Antananarivo et deux à trois chaînes dans les grandes localités.

Seules la radio et la télévision nationales (RNM/TVM) sont légalement habilitées à émettre sur tout le territoire national. Néanmoins, l'actuel Ministère de la Communication a laissé entendre que le nouveau code de la communication autorisera les chaînes privées à émettre à un niveau national dès 2011. Mais techniquement, la RNM et la TVM ne couvrent pas tout Madagascar, constatent les panélistes. En effet, dans les régions éloignées ou enclavées, il est pratiquement impossible pour la population de capter les deux chaînes publiques. Par ailleurs, le signal est disponible par satellite, à travers le faisceau hertzien, mais la répartition n'est pas intégrale.

Pour le cas d'Internet, le prix-plancher d'une minute connectée est de 15 AMG à Antananarivo, où l'on dispose d'un nombre assez conséquent de cybercafés et où la connexion privée est de plus en plus recherchée. Ce prix-plancher peut atteindre 100 AMG dans certaines villes. Madagascar s'essaie actuellement au haut débit avec la mise en place de la fibre optique, à l'initiative de sociétés privées de téléphonie mobile. Mais pour l'instant, le haut débit n'est pas techniquement accessible, admettent les panélistes. Ils constatent que la connexion est relativement rapide à Antananarivo mais lente dans les grandes villes et localités.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓										
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur				✓						✓	
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 2.1 (2006 = 2.8; 2008 = 2.3)

2.2 L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est pas restreint par les pouvoirs publics.

Aucune loi n'interfère sur l'accès des citoyens aux médias, qu'ils soient nationaux ou internationaux et les pouvoirs publics ne limitent pas la disponibilité de ces médias, quels que soient leurs supports. Les panélistes estiment que la seule limite dans l'accès des citoyens aux médias est financière : les médias nationaux et internationaux sont accessibles tant que l'on a les moyens financées d'y accéder. Il est aussi possible pour le simple citoyen de capter des chaînes et émissions étrangères à travers l'installation de parabole et par satellite. Les tarifs varient selon le bouquet proposé aux téléspectateurs, avec une moyenne de 60 000 AMG par mois.

Mais c'est l'intervention des citoyens dans les médias publics qui pose problème. Cette divergence est particulièrement visible en période électorale. Le Ministère de la Communication a fait des efforts dans l'organisation médiatique des élections grâce à travers la charte de la presse qui régit la couverture des élections. Cette charte assure l'accès égal des candidats aux médias publics en vertu de l'égalité des chances. L'assurance de cet accès égal aux médias n'est pas un fait nouveau, la loi l'a

déjà prévue dans le chapitre III sur le régime juridique des entreprises de service public de communication audiovisuelle dans l'ordonnance 92-039, chapitre 37 : « *En période électorale, l'autorité chargée de la supervision de toutes les opérations relatives au bon déroulement des élections, ou à défaut le Haut conseil de l'audiovisuel, détermine les conditions de répartition des temps d'antenne entre les groupements dûment autorisés à faire campagne* »

Malheureusement, l'expérience malgache nous apprend qu'aucun gouvernement n'a jamais défendu cet accès égal des candidats aux médias publics : chaque gouvernement a exercé, si ce n'est un monopole, en tout cas une mainmise sur les médias publics. De ce point de vue, l'on peut conclure qu'il y a bel et bien une restriction des pouvoirs publics dans l'accès aux médias nationaux.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Moyenne de l'indicateur: 5.0 (2006 = 3.4; 2008 = 4.5)

2.3 Des efforts sont entrepris pour élargir le champ de diffusion de la presse écrite, particulièrement dans les communautés rurales.

Comme expliqué dans l'analyse de l'indicateur 1 du secteur 2, la presse écrite est essentiellement diffusée à Antananarivo où elle est disponible quotidiennement et avec quelques heures voire quelques jours de retard dans les autres grandes villes. Grâce à Internet, certaines rédactions arrivent à s'organiser pour envoyer leurs productions par mails afin d'être imprimées hors d'Antananarivo et ainsi, se rapprocher des localités éloignées. Mais en général, les zones rurales enclavées ou éloignées ne reçoivent pratiquement pas de journaux, sauf de façon très occasionnelle, relatent les panélistes. Par contre, certains journaux confessionnels sont disponibles dans les régions éloignées, en suivant le circuit des églises où ils sont affiliés, sans que cela ne soit une diffusion régulière ou quotidienne.

Les organes de presse qui ont les moyens financiers peuvent envoyer leurs journaux dans les diverses localités desservies par une ligne aérienne. Il existe un tarif préférentiel pour l'acheminement des journaux par voie aérienne, mais cela reste malgré tout assez cher, estiment les panélistes.

Cependant, il n'y aucune tentative de l'Etat d'améliorer le champ de diffusion de la presse écrite, de l'avis des panélistes. Ils constatent qu'aucune mesure particulière n'est déployée par l'Etat pour permettre aux communautés rurales d'avoir accès à la presse écrite.

Par contre, la compagnie Air Madagascar propose des tarifs préférentiels pour acheminer les journaux vers des localités dont elle assure la desserte. Mais tous les organes de presse ne sont pas à même de pouvoir s'offrir un tel moyen de diffusion.

Scores:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓			✓	✓					✓	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.4 (2006 = 1.9; 2008 = 2.5)

2.4 L'indépendance éditoriale de la presse écrite publiée par une autorité publique est protégée contre l'ingérence politique abusive.

Constatant que l'Etat malgache n'a pas de titres ou de journaux en son nom, cet indicateur n°4 ne peut être noté pour le cas de Madagascar.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur

Moyenne de l'indicateur: **n/a (2006 = 1.4; 2008 = no score)**

2.5 Une législation/ régulation appropriée de la concurrence cherche à empêcher la concentration des médias et des monopoles.

Aucune loi ni système de régulation ne limite la concentration des médias. D'ailleurs, il existe bien une certaine concentration des médias et l'émergence de groupes de presse sans que cela ne puisse être considéré comme un monopole, estiment les panélistes. Pour les cas des stations de radio et des chaînes de télévision, cette concentration se fait généralement par le rachat des licences, qui s'opère peut se faire à condition que le nouveau propriétaire respecte le cahier des charges d'origine. Ainsi, une radio évangélique restera une radio évangélique, quel qu'en soit son propriétaire.

Aucune plainte n'a été enregistrée à l'endroit de ces concentrations médiatiques pour l'instant, mais il est clair que leur existence influe sur la vie des « petits » journaux, de l'avis des panélistes.

Actuellement, des propriétaires de groupe de presse arrivent à rassembler des médias très diversifiés. Il peut s'agir d'une concentration verticale qui inclut une station de radio, une chaîne de télévision, un journal et/ou une presse en ligne, à l'exemple du groupe Express. Ce peut être aussi une concentration horizontale regroupant plusieurs médias de même support, à l'exemple du groupe Ultima média. Ce sont généralement des titres de presse écrite.

Cette situation peut créer une certaine puissance politique en temps de crise. La concentration des médias appartenant ou étant liés à un camp politique mobilise un lectorat très particulier ce qui est en même temps un indicateur de libre expression mais reflète aussi un autre visage de la crise. La concentration en faveur d'un camp politique, voire d'une personnalité politique, n'est pas sans mettre

à l'épreuve l'éthique et la déontologie journalistiques. En effet, il n'est pas rare que les journalistes travaillant dans de tels organes de presse soient soumis à une ligne éditoriale ouvertement tendancieuse. Quoi qu'il en soit, ce regroupement des médias est aussi un indéniable synonyme de puissance économique qui peut mettre à mal les « petits médias » : la concurrence n'est pas de tout repos.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur				✓							✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓	✓									
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.5 (2006 = 2.0; 2008 = 1.8)

2.6 Le gouvernement promeut un paysage médiatique diversifié, avec des organes de presse économiquement viables et indépendants.

À l'unanimité, les panélistes estiment que le gouvernement n'aide et ne soutient pas l'émergence de conditions favorables à un paysage médiatique diversifié et économiquement viable. Ils constatent qu'aucune soutien n'est accordée aux organes de presse par l'Etat ni en termes de subventions, ni en termes d'équipements (papiers, matériel informatique etc.) Aucune concession n'est accordée aux organes de presse, que celle-ci soit sous forme d'aide financière ou de faveurs fiscales.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓									✓	
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.2 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

2.7 Tous les médias reflètent de façon équitable les voix des hommes et des femmes.

A Madagascar, la promotion de la diversité à travers les médias est tributaire de la promotion même du genre. Ainsi, il semble qu'il y ait plus d'hommes interviewés que de femmes car dans la majeure partie des cas, les postes à responsabilité au niveau des institutions, ministères ou organismes, sont attribués aux hommes. D'après les panélistes, cette situation déséquilibrée fait que la voix des femmes est moins présentes dans le contenu des médias et sans que cela ne résulte d'une décision volontaire ou délibérée des journalistes.

Par ailleurs, les panélistes constatent que le contenu des médias n'est pas discriminatoire à proprement parler. Ils estiment que ni les journaux, ni les journalistes n'ont le souci de favoriser les hommes d'un côté, ou les femmes de l'autre. Quoi qu'il en soit, certains panélistes notent que les journaux véhiculent des concepts stéréotypés vis-à-vis des femmes, réduisant les rubriques qui leur sont consacrées à des articles concernant la beauté et la mode. Cependant, le quotidien « Jejoo », seul journal dédié à un lectorat féminin, sort chaque jour quelques 25 000 exemplaires, ce qui représente un tirage assez conséquent à Madagascar. Ce quotidien de la presse féminine, essentiellement lu par les femmes, véhicule ces mêmes stéréotypes : beauté, mode, cuisine etc…

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur						✓					
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur			✓								✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓	✓		✓	✓						
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur										✓	
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur							✓	✓	✓		

Moyenne de l'indicateur: 3.3 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

2.8 Tous les médias reflètent de façon équitable les voix de la société dans sa diversité ethnique, linguistique, religieuse, politique et sociale.

Les panélistes ne considèrent pas qu'il existe une volonté claire de promouvoir la diversité dans les médias, mais constatent qu'il y a malgré tout des efforts

appréciables effectués par les journalistes et les organes de presse. Les panélistes remarquent que les bulletins d'information des radios et télévisions ne reflètent pas particulièrement la diversité ethnique dans les médias et les dialectes ne sont pas particulièrement favorisés. C'est le cas dans les médias privés comme dans les médias publics.

Les interviews et micros-trottoirs diffusés sur la RNM et la TVM ne reflètent pas toujours la diversité malgache, déplorent également nos panélistes. Les filtres internes, la censure politique et l'autocensure sont assez marquées dans les choix des extraits diffusés, reconnaissent les participants. Ces filtres, cette censure, sont généralement tributaires des intérêts du gouvernement : les avis négatifs, les critiques ouvertes, les points de vue jugés dangereux pour la crédibilité du régime passent à la trappe. Aucun critère explicite ne corrobore cette censure : elle est très souvent laissée à la discrétion subjective du gouvernement ou de ses représentants.

Dans les médias privés où l'on perçoit une certaine tendance politique, les opinions qui divergent de la ligne éditoriale ne sont pas forcément priorisées.

Ensuite, la promotion de la diversité sociale se fait à deux vitesses dans les médias, remarquent les panélistes. Ainsi, les micros-trottoirs, les interviews et les émissions diffusent l'opinion de personnes de catégories socioprofessionnelles diverses. Par contre, la couche défavorisée est rarement abordée, sauf dans le cas d'un reportage qui traite essentiellement de leurs conditions de vie.

Enfin, pour ce qui est de la diversité religieuse, les panélistes notent une ouverture envers les communautés confessionnelles et évangéliques. En effet, les groupements et associations qui les représentent ont désormais une certaine visibilité médiatique. Par contre, cette ouverture est limitée à la communauté chrétienne car certaines religions comme l'islam sont quasi absentes dans les médias. Par contre, la loi a prévu que les conditions d'octroi de temps d'antenne aux émissions d'organisations religieuses agréées soient déterminées par le HCA (article 37, ordonnance 92-039).

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur									✓	✓	
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur								✓			
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: **2.3 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

2.9 Le pays a une politique cohérente des TICs, qui vise à satisfaire les besoins en informations de tous les citoyens, y compris les communautés marginalisées.

Aucun texte général ne prend en charge la pénétration des technologies de l'information et de la communication au sein des communautés. Les panélistes rappellent qu'il n'y a aucune politique gouvernementale sur les TICs, mais constatent qu'il existe des projets qui vont dans ce sens : des villages pilotes, des universités d'Etat interconnectées ou bien l'e-gouvernance. Ainsi, la pratique a devancé la loi.

Néanmoins, la pénétration d'Internet est encore très faible. On estime que Madagascar compte quelques 15 000 internautes avec une augmentation de 200 à 300% par an, pour 20 millions d'habitants.

Comme il a été précisé dans l'indicateur 1 du secteur 2, l'abonnement à Internet est encore assez cher. On estime que le coût mensuel de la connexion est de 100 000 Ar, ce qui fait pratiquement le double du Smig (50 600 Ariary). La minute connectée est à 15 Ar dans les cybercafés tananariviens et ceux de certaines grandes villes, mais cela peut atteindre les 100 Ar. Si l'offre commence à se diversifier, le haut débit n'est pas encore fonctionnel et dans certaines régions, la connexion est particulièrement lente. Une technologie dépassée, peu rentable et peu abordable, ne répond pas aux attentes des internautes.

Ces faits amènent les panélistes à conclure que les TICs ne contribuent pas encore à assurer de manière satisfaisante aux besoins en informations des citoyens, y compris et particulièrement des communautés marginalisées.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓		✓			✓	✓	✓		
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur			✓		✓	✓					✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur										✓	
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: **1.6 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

2.10 Le gouvernement n'utilise pas son pouvoir sur l'attribution des contrats publicitaires pour influencer le contenu éditorial.

Les contrats publicitaires de l'Etat sont composés de communiqués, d'annonces de marchés publics, d'appels d'offres ou de contenus divers sur des activités gouvernementales. L'Etat n'est pas le premier ni le plus prisé des annonceurs dans les médias. Les sociétés de téléphonie mobile, les grandes surfaces, les entreprises agroalimentaires et les grandes usines lui ravissent facilement la place. Et pour cause, certains panélistes expliquent que beaucoup de médias préfèrent se passer des contrats publicitaires du gouvernement, l'Etat étant un assez mauvais payeur qui n'honore pas systématiquement ses contrats.

Par ailleurs, certains journaux ne reçoivent pratiquement pas de contrats publicitaires de l'Etat et ne semblent pas en souffrir puisque les gros annonceurs comblent largement le vide. Cela, parce que ces contrats ne sont pas vraiment juteux, mais aussi parce que les critères d'attribution des marchés de publicités sont laissés à la libre discrétion de l'Etat. D'un autre côté, ses contraintes budgétaires obligent l'Etat à ne publier que dans quelques titres et sur quelques chaînes. Naturellement, les plus gros tirages et les plus grosses audiences l'emportent mais à tirage et audience égaux, les contrats publicitaires du gouvernement sont attribués aux médias « bien-pensants » vis-à-vis de l'Etat.

Enfin, l'attribution de ces contrats publics n'a pas modifié le contenu des programmes des médias, notent les panélistes.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur						✓	✓				
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓	✓	✓		✓						✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur				✓					✓	✓	
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur								✓			

Moyenne de l'indicateur: 2.8 (2006 = 2.2; 2008 = 2.5)

2.11 Le marché de la publicité est suffisamment important pour soutenir une diversité d'organes de presse.

Comme il a été précisé antérieurement, les sociétés de téléphonie mobile, les grandes surfaces, les entreprises agroalimentaires et les grandes usines sont les plus importants annonceurs. Mais la taille du marché publicitaire malgache n'a pas encore été évaluée dans sa quasi-totalité. Quoi qu'il en soit, l'on estime que ces contrats publicitaires sont à même de pouvoir faire tourner ces organes de presse. D'autre part, l'on remarque aussi des titres à petit tirage qui survivent sans contrats publicitaires. Dans ce cas, ces médias accusent très souvent un déficit qu'ils sont rarement capables de surmonter : raison pour laquelle, certains organes de presse ne peuvent assurer un revenu régulier à leurs journalistes.

Par ailleurs, les médias confessionnels ont un système propre qui leur permet de ne pas être dépendants de la publicité. Ils sont capables de vivre sans aucun contrat publicitaire, étant soutenus par leurs propres congrégations. C'est aussi le cas des médias politiques ou politisés qui obtiennent des appuis grâce à leur affiliation. Ces appuis proviennent généralement de personnalités politiques influentes ou de mécènes, mais aussi d'opérateurs économiques dont le financement permet d'assurer l'équipement, les salaires etc. des journalistes et des employés, tout en approvisionnant le fond de démarrage de ces médias. Ces appuis ne répondent pas à un mécanisme particulier ou explicitement établi : ils sont les fruits d'une concentration politique. Le montant des fonds et les donations ainsi que leurs provenances ne sont pas exigés par la loi.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur			✓	✓							
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur		✓			✓	✓					✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓						✓		✓	✓	
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur								✓			

Moyenne de l'indicateur: 3.4 (2006 = 2.1; 2008 = 2.5)

Note du secteur 2: 2.5 (2006 = 2.2; 2008 = 2.7)

SECTEUR 3:

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante, le diffuseur public est transformé en véritable service public.

La regulation de la communication audiovisuelle est transparente et independante, le diffuseur public est transforme en veritable service public.

3.1 La législation sur l'audiovisuel a été adoptée et est appliquée, et crée un environnement favorable à l'audiovisuel public, commercial et communautaire

La législation sur l'audiovisuel pose toujours un problème, étant donné que la loi actuelle qu'est l'ordonnance 92-039 sur la communication audiovisuelle n'est pas appliquée, et ne résulte pas d'une concertation inclusive et que le code de la communication n'est toujours pas adopté. C'est donc dans un flou juridique que l'audiovisuel malgache subsiste.

Par ailleurs, la loi malgache ne différencie que les médias publics et privés. Les médias commerciaux et communautaires ne sont pas spécifiés dans les textes et ne font pas l'objet d'une distinction particulière ni par la loi, ni dans la pratique.

Si l'on s'en tient à l'ordonnance 92-039, toute entreprise privée de communication audiovisuelle doit obtenir une licence avant de pouvoir diffuser. L'article 25 du chapitre II qui traite du régime juridique de ces entreprises stipule que pour l'obtention de cette licence, il faut que le mandataire de l'entreprise présente une demande écrite et certains documents où l'on peut voir :

- L'objet de l'entreprise.
- Ses caractéristiques générales.
- Les caractéristiques techniques d'émission.
- Les comptes d'exploitation prévisionnels sur cinq ans.
- Le montant des investissements prévus.
- Les statuts, la liste des dirigeants, l'organigramme et la composition du capital de la société.

Cette demande et ces documents sont adressés au Haut conseil de l'audiovisuel (HCA). C'est à l'Office malgache d'études et de régulations des télécommunications de décider de la faisabilité technique de la demande du mandataire et au Ministère de la Communication de juger de l'opportunité d'accorder ou non une licence.

L'attribution de fréquence dépend de conditions techniques : c'est-à-dire les caractéristiques des signaux émis et du matériel de transmission, le lieu d'émission, la limite maximale de puissance apparente rayonnée et la protection contre les éventuelles interférences.

L'accord de licence est payant mais la loi, qui n'est pas systématiquement appliquée, ne le mentionne pas. D'après l'article 21 de l'ordonnance 92-039, la délivrance de cette autorisation est corroborée par une convention entre le HCA au nom de l'Etat et le mandataire de l'entreprise de communication audiovisuelle. Un « cahier des charges commun à tout système audiovisuel privé » dont les prescriptions sont fixées par un décret pris en conseil de gouvernement complète l'effectivité de cette autorisation.

Dans la pratique, comme le soulignent nos panélistes:

- Les cahiers des charges ne sont pas toujours respectés.
- Des médias ont obtenu le droit de diffuser à l'échelle régionale et parfois nationale, sans que leurs licences ne le leur permettent.
- L'influence politique ou autre du propriétaire du média joue sur l'attribution de la licence.
- Les critères d'attribution ou de non-attribution des licences ne sont pas clairs.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur						✓					
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 2.2 (2006 = 1.7; 2008 = 2.0)

3.2 L'audiovisuel est régulé par un organe indépendant et adéquatement protégé par la loi contre les ingérences, et dont les membres sont nommés de façon transparente et ouverte, en concertation avec la société civile, et qui n'est pas dominé par un parti politique.

Selon la loi, c'est le Haut conseil de l'audiovisuel (HCA) qui est l'organe de coordination et de contrôle de l'audiovisuel. L'ordonnance 92-039 dans son chapitre III précise la création de cet organe de régulation de l'audiovisuel. D'après l'article 11, le HCA est une autorité indépendante, organe de coordination et de contrôle, qui garantit l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle. Mais sa mission est assurée dans un flou total. En effet, les panélistes soulignent que la nomination des personnes responsables n'a pas été transparente et encore moins, l'organisation effective de sa mission. Aucune concertation avec la société

civile n'a été faite et dans la mesure où la procédure est particulièrement opaque, l'indépendance d'une telle entité n'est pas garantie, déplorent les panélistes.

D'après l'ordonnance 92-039, le HCA est composé de 11 membres désignés par décret pris en conseil de gouvernement et leur mandat est de six ans, renouvelable une seule fois. C'est un mandat incompatible avec celui de membre d'une institution de la République et avec tout mandat électif en général. Chaque membre est tenu de ne pas appartenir à un parti ou regroupement politique. En somme, la loi, si elle avait été régulièrement appliquée, aurait pu répondre positivement aux critères de cet indicateur.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: **1.0 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

3.3 L'organe régule les services et les licences audiovisuels dans l'intérêt du public, et assure l'équité et la diversité de vues représentant la société dans son ensemble.

Les lacunes dans l'application de la loi font que la régulation des services et de licences audiovisuels n'est pas toujours satisfaisante.

Le département ministériel qui en assume la mission au Haut conseil de l'audiovisuel travaille dans des conditions non transparentes. Sauf dans certains cas où la décision devient un fait d'actualité et a mobilise l'opinion publique, ses décisions ne sont ni connues, ni publiées, et leurs motifs sont tout aussi inconnus. Elles sont laissées à la seule appréciation du ministère, notent les panélistes. Dans une pareille situation, il est impossible de cautionner l'efficacité d'une telle entité à garantir l'intérêt public, l'équité et la diversité de vues.

Ensuite, les panélistes pointent du doigt l'octroi de licences qu'ils jugent également non transparent. Les motifs de non-octroi de licences ne sont pas toujours

rationnels et ne sont pas toujours notifiés aux demandeurs. Selon la loi, le refus d'accorder une autorisation doit être obligatoirement mobilisé. L'article 25 de l'ordonnance 92-039 stipule que la réponse doit être transmise dans un délai de 60 jours à partir du dépôt de demande, par le HCA ou l'entité qui la représente. « A défaut de réponse à l'expiration de ce délai, il est censé avoir donné l'autorisation », stipule l'article 25.

Enfin, en ce qui concerne la diversité de vues de la société malgache, les panélistes notent que le paysage médiatique actuel n'est pas particulièrement coloré puisqu'il ne présente que très peu de variantes : des médias généralistes, évangéliques et des médias généralistes avec une connotation politique. Les groupes ethniques ne sont pas spécialement visibles, sauf dans les cas de stations locales dans les régions.

Scores:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓			✓						✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur				✓							
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.5 (2006 = 1.1; 2008 = 1.7)

3.4 Le diffuseur public/d'Etat est responsable devant le public par l'intermédiaire d'un conseil d'administration représentatif de la société dans son ensemble et désigné de manière indépendante, ouverte et transparente.

L'office de la radio et de la télévision malgache gère l'audiovisuel public. Un conseil d'administration est actuellement à la tête de la TVM et de la RNM, mais il s'agit d'une entité interne dont les membres sont issus du personnel des deux médias publics. Dans la mesure où il s'agit d'un organe interne, on ne peut dire qu'il soit inclusif ni représentatif de la société, sa composition n'ayant pas fait l'objet d'une concertation ouverte. Quoi qu'il en soit, la présence d'un tel conseil d'administration constitue un progrès notable, dans la mesure où le ministère de tutelle n'est donc plus l'unique décideur, selon les panélistes.

En principe, c'est au niveau du conseil d'administration que sont nommés les directeurs de la radio et de la télévision nationales. Mais dans la pratique ce n'est pas le cas, puisque cette décision est à la discrétion du Ministère de la Communication, précisent les panélistes. La désignation indépendante, ouverte et transparente n'est donc définitivement pas de mise.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.0 (2006 = 1.1; 2008 = 1.0)

3.5 Les fonctionnaires nommés à des positions politiques et les membres de partis politiques, ainsi que les personnes qui ont des intérêts financiers dans le secteur de l'audiovisuel, ne sont pas membres du conseil d'administration du diffuseur public/d'Etat.

Hormis le conseil d'administration interne de la RNM et de la TVM, il n'existe pas de conseil d'administration indépendant. A cela s'ajoute des situations très floues où les critères de nominations des personnes responsables ne sont pas transparents et où les décisions sont laissées à la discrétion du Ministère de la Communication.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.0 (2006 = 1.0; 2008 = 1.0)

3.6 L'indépendance éditoriale du diffuseur public/ d'Etat de toute influence politique est garantie par la loi et appliquée.

L'influence politique est très marquée dans les médias publics, avancent d'emblée et à l'unanimité les panélistes. Paradoxalement, cette ingérence manifeste est comprise par le grand public comme étant une pratique normale.

Les débats autour de cet indicateur ont mis en exergue la confusion des citoyens autour du concept de 'service public', et particulièrement pour le cas des médias. Les diffuseurs publics que sont la RNM et la TVM sont considérés à tort comme des médias œuvrant pour l'Etat et non des médias employés par les contribuables et travaillant à leurs services. Les panélistes ont constaté que cette confusion génère souvent des incompréhensions et des interprétations diverses sur les rôles et attributions des chaînes publiques.

Pourtant, bien que cette confusion ne semble pas se décanter, le public se plaint de ce monopole d'antenne du gouvernement, spécialement en période de campagne électorale. Dans l'actuel contexte de crise, les médias publics ne peuvent diffuser librement les points de vue de l'opposition, notent les panélistes. Malheureusement, aucune loi ne protège le diffuseur public d'une ingérence éditoriale, et généralement, son indépendance est mise à mal, concluent-ils.

Par ailleurs, l'ordonnance 92-039 dans son article 36 permet à l'Etat certaines latitudes sur les chaînes publiques : « Le gouvernement peut à tout moment faire diffuser et transmettre par les entreprises de service public de radiodiffusion et de télévision, toutes ses déclarations ou communications qu'il juge nécessaires. »

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur											
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.0 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

3.7 Le diffuseur public/d'Etat est financé de manière à le protéger contre toute ingérence arbitraire dans son budget, et contre toute pression commerciale.

La Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) est une société d'Etat conçue sur le modèle des sociétés anonymes. La loi portant régime juridique de la communication audiovisuelle dispose que « l'Etat détient la totalité du capital des organismes du secteur public ». A ce titre, les pouvoirs publics concluent des contrats d'objectifs d'une durée de 4 ans. L'article 140 de la loi N° 2004-644 précise que lesdits contrats doivent déterminer certaines obligations du concessionnaire du service public de l'audiovisuel et, notamment, « les axes prioritaires de son développement ; le coût prévisionnel de ses activités pour chacune des années concernées, et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'exécution et de résultat qui sont retenus ; le montant des ressources publiques devant lui être affecté ; le montant des produits attendus des recettes propres notamment celles issues de la publicité et du parrainage ; les perspectives économiques pour les services qui donnent lieu au paiement d'un prix. »

Les principales sources de financement de la RTI sont : la subvention de l'Etat, la publicité, la redevance télévision. Mais, le financement de la RTI par le public, soit 2000 FCFA collectés à travers la facture d'électricité, n'est plus reversé à la RTI. Résultat : la télévision nationale ivoirienne vit depuis quelques années une crise financière structurelle et est régulièrement traversée par des tensions de trésorerie.

Les conséquences de la crise

En 2009, en pleine crise, les locaux et les matériels de la TVM et de la RNM, pourtant encore neufs, ont été incendiés. Sans matériel, ces médias publics ont ainsi été obligés de redémarrer leurs émissions grâce aux moyens du bord.
La situation précaire de la TVM favorise le bartering, système où des agences privées réalisent et diffusent leurs propres émissions qu'elles soient parrainées/ sponsorisées ou non, dans le cadre d'une plage horaire achetée à la RTVM.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur			✓								
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: **1.1 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

3.8 Le diffuseur public/d'Etat est techniquement accessible sur toute l'étendue du territoire national.

Dans le passé, l'Etat avait déjà eu pour projet d'équiper les chefs-lieux de districts de paraboles pour répartir les émissions vers les localités voisines. Mais ce projet n'a pas été effectif. Actuellement, bien que les grandes villes et les 119 districts soient couverts par les médias publics, les zones rurales ne le sont pas, spécialement pour la TVM.

En effet, la RNM est généralement entendue sur tout le territoire national. Par contre, la TVM, qui est disponible par satellite, a beaucoup de mal à assurer sa présence dans les localités éloignées. Par ailleurs, bien que le signal satellite (faisceau hertzien) soit disponible, sa répartition n'est pas intégrale. A cela s'ajoutent des contraintes techniques comme l'accès à l'électricité dans ces localités.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓	✓		✓	✓		✓			✓	
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur			✓					✓	✓		✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur						✓					
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 2.5 (2006 = 2.9; 2008 = 4.3)

3.9 Le diffuseur public/d'Etat offre une programmation variée qui prend en compte tous les intérêts.

Les panélistes notent qu'il y a désormais une variété de programmes et d'émissions proposées par le diffuseur public. Ils notent aussi que la télévision et la radio nationales font des efforts pour relayer les actualités régionales.

On retrouve ainsi des émissions dédiées aux enfants et aux jeunes, en malgache et en français. On retrouve également des émissions culturelles (musique, traditions, découvertes de sites historiques…), politiques et économiques (débats télévisés et documentaires) et sociales (santé et bien-être, vie communautaire, femmes et maternité etc.), et des émissions cultuelles, chrétiennes pour la plupart.

Par ailleurs, la TVM fait l'effort louable d'inclure les personnes malentendantes dans ses émissions, en insérant, quand cela leur est possible, une traduction en langue des signes.

Scores:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur										
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur										
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur		✓		✓					✓	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur			✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓									

Moyenne de l'indicateur: 3.8 (2006 = 3.3; 2008 = 3.0)

3.10 Le diffuseur public / d'État fournit des informations équilibrées et justes, reflétant l'ensemble des différents points de vue et opinions.

L'information équilibrée est rare dans les médias publics, dénoncent à l'unanimité les panélistes. Ce déséquilibre est le reflet de l'ingérence politique dans leur ligne éditoriale qui réduit la TVM et la RNM au statut de porte-paroles du gouvernement, « la voix du maître ». Ils sont unanimes à affirmer que la diversité des opinions n'y a pas sa place et que le respect de l'indépendance au sein de ces médias publics se résume aux promesses des candidats en période de campagne électorale.

La loi aborde l'idée de respect du « pluralisme de l'information » dans l'article 31 de l'ordonnance 92-039 avec cependant une connotation plus générale sur la grille de programmation et de diffusion. Outre cet article, le texte ne mentionne pas l'obligation de diffuser le pluralisme de l'information en tenant compte de la diversité des points de vue et des opinons.

Par contre, l'obligation à l'information juste et recoupée est clairement stipulée par la l'ordonnance 92-039 dans son article 84 : « *L'agent professionnel [….] doit veiller à la qualité, à l'authenticité et la plénitude des informations qu'il livre au public, avec le souci de la rigueur, de l'intégrité et de l'honnêteté intellectuelles.* »

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		✓	✓		✓			✓		✓	
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓			✓		✓	✓				✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur									✓		
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.6 (2006 = 1.3; 2008 = 1.6)

3.11 Le diffuseur public/d'Etat présente un contenu local aussi varié et créatif qu'économiquement réalisable

Les panélistes sont d'avis que la RNM et la TVM font des efforts pour proposer un programme varié et créatif avec les moyens du bord, en tenant compte du contenu local. Ils estiment que leurs reportages permettent au grand public de découvrir et mieux connaître Madagascar ainsi que les potentialités économiques de ses régions. Par contre, l'essentiel de ces reportages est regroupés au sein du bulletin d'informations quotidien.

Quoi qu'il en soit, ils estiment que les émissions étrangères sont toujours plus nombreuses que celles produites à Madagascar. Cela s'explique, en grande partie, par le peu de moyens financiers, matériels et techniques à disposition de la TVM et de la RNM, surtout après les incendies qui ont ravagé leurs locaux.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur			✓								
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur				✓	✓		✓	✓		✓	✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓				✓			✓		
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 3.3 (2006 = 3.4; 2008 = 3.5)

3.12 L'audiovisuel communautaire bénéficie d'une promotion spéciale étant donné sa capacité à ouvrir l'accès aux ondes aux communautés.

La radio communautaire est une station de radio créée à l'initiative des communautés, gérée de manière inclusive par un comité élu. Aucune loi malgache ne définit ce qu'est la radio communautaire, ni ses charges, ni ses attributions bien que des radios communautaires existent dans des grandes villes autres qu'Antananarivo. On cite par exemple la radio Haja d'Antsirabe (FM 100), ou de la radio Betafo, basée à Betafo même, qui existe depuis le début des années 1990. Ces radios ne bénéficient d'aucun soutien spécifique et ne sont promues par aucune politique gouvernementale, mais peuvent obtenir l'appui d'organisations internationales et indépendantes comme le Dodwell Trust. Étant de vraies radios de proximité et réellement indépendantes, capables d'animer et de mobiliser les membres de la communauté, ces radios communautaires sont défendues par les candidats aux élections, qui promettent d'intercéder en leur faveur auprès des bailleurs de fonds. Malheureusement, ce sont aussi des vœux pieux qui sont rarement réalisés.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓		✓						✓	
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur			✓		✓		✓	✓	✓		✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur						✓					
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.7 (2006 = 2.7; 2008 = 2.9)

Note du secteur 3: 1.8 (2006 = 2.1; 2008 = 1.9)

SECTEUR 4:

Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau

Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau

4.1 Les médias suivent volontairement des codes de normes professionnelles qui sont appliqués par des organes d'autorégulation qui traitent les plaintes du public.

Il n'existe pas de normes professionnelles communément écrites et appliquées dans les médias malgaches. Il en est de même pour le code de conduite du corps médiatique. Cependant, les organes de presse possèdent généralement des codes de conduite internes et non publiés, expliquent les panélistes.

Quoi qu'il en soit, des tentatives de rédaction et de publication communes de ce code de déontologie ont déjà été faites en 2007, remarque l'un des panélistes. Des signatures ont été collectées auprès des journalistes mais au final, ce projet a rencontré un obstacle apparemment insurmontable : le code prévoyait l'interdiction et le refus des « enveloppes ». Aussi, ce projet a donc fini en 'queue de poisson'.

Aucun organisme, aucune instance de régulation ne reçoit les plaintes du public, précisent les panélistes. Le droit de réponse prévu par le chapitre II de l'ordonnance 92-039 et le recours aux tribunaux sont possibles mais ne constituent pas une autorégulation. Par ailleurs, le Ministère de la Communication a prévu une charte liée à l'organisation des élections. Cette charte stipule que les journalistes n'ont pas le droit d'exercer leur profession au service d'un candidat.

Un problème d'éthique

L'absence de code commun ou d'organe d'autorégulation est le fruit de lignes éditoriales différentes, au sein même des médias, selon les panélistes. Il semble que cette préoccupation n'est pas prioritaire chez les journalistes, déplorent les panélistes. Un constat qui les conduit à pointer du doigt qu'il n'existe que très peu de cas où les journalistes font de l'éthique : il semble que ce concept diffère d'un journaliste à l'autre.

Généralement, les journalistes s'appuient plus sur les associations ou l'OJM pour une telle mission. Or, l'ordre a un handicap assez important : il n'est pas fonctionnel et de plus, même à l'époque où il était fonctionnel, il n'était pas réellement efficace. C'est une entité qui a du mal à préserver son indépendance, perturbée par la mainmise des personnalités au pouvoir. D'ailleurs, comme l'observent les panélistes, l'OJM avait plus tendance à protéger le corps qu'à le réguler.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓								✓		
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.8 (2006 = 2.3; 2008 = 2.9)

4.2 Le niveau de traitement de l'information obéit aux principes de base d'exactitude et d'impartialité.

Les panélistes notent qu'il existe des articles éclairés et bien informés, autant qu'il y a des articles dont le traitement laisse à désirer. Ils constatent que certains journalistes traitent et interprètent les informations pour « les exigences de la vente », d'autres sacrifient la valeur informative de leurs articles à celle des tendances politiques. L'un des panélistes a soulevé la forte proportion des journalistes à l'esprit tendancieux, attitude qui donne malheureusement l'impression que « *la norme, c'est d'être tendancieux* ».

Cette situation atteint aussi un autre point sensible. L'un des panélistes explique, par exemple, que les divergences de traitements et d'interprétations de communiqués ont fait qu'un organisme de la société civile a eu à demander des rectificatifs dans la presse.

Par ailleurs, l'on note un sérieux problème de recoupement de l'information avant publication. A titre d'illustration, les panélistes ont donné l'exemple d'un accident pour lequel les médias ont annoncé des chiffres différents sur le nombre de morts ou de blessés.

Le public doute des médias

Les panélistes remarquent aussi que ces divergences d'interprétations, additionnées à quelques traitements tendancieux de l'information, font qu'il est pratiquement impossible pour le lecteur de s'informer entièrement à partir d'un seul journal. Ainsi, pour avoir le fin mot d'un fait, le lecteur est parfois obligé de lire plusieurs journaux et d'en comparer les articles. Par ailleurs, il est aussi parfois difficile pour le lecteur de faire la part des choses entre les faits et les commentaires, l'information et l'opinion. Ce qui conduit le public à douter des médias, voyant à travers la presse un moyen de propagande.

Le contexte de la crise a très souvent dévoyé le rôle des médias malgaches, les rendant dépendants des tendances politiques. Ainsi, le public lui-même est plus enclin à donner foi aux organes de presse qui véhiculent leurs propres convictions.

A propos de l'impartialité

L'impartialité est une règle dans le journalisme. Mais l'absence de code commun et de système d'autorégulation, l'ignorance volontaire ou délibérée des bases du métier font que certains journalistes ne sont pas toujours des modèles d'impartialité. Certaines rédactions créent des balises assez singulières, comme l'explique l'un des panélistes : les journalistes « appartenant » à des tendances politiques s'acharnent à défendre leur camp, exigeant dans chaque article qu'il ne soit pas lésé. Ainsi, l'équilibre et l'impartialité semblent maintenus de part les positions politiques de chaque journaliste.

Les débats autour de l'impartialité des commentaires et l'exactitude des faits ont amené les panélistes à faire le constat d'un manque de formation des journalistes malgaches. La plupart d'entre eux apprennent le métier sur le tas, et les principes de base ne sont pas forcément appliqués.

Par ailleurs, les contraintes techniques telles que le respect des timings obligent souvent les journalistes à ne diffuser que les extraits saillants de leurs interviews, selon l'angle de leur reportage. Ces coupures limitent le temps de parole des intervenants, ce que le public assimile à tort comme une *« tentative de censure »*.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		✓							✓		
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓		✓	✓	✓	✓	✓				✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur								✓		✓	
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: **2.0 (2006 = 2.9; 2008 = 2.5)**

4.3 Les médias couvrent tous les évènements, sujets et cultures, y compris les questions économiques, culturelles, locales, et les sujets d'investigation.

Il n'y a pas vraiment de diversité dans les sujets de reportage, constatent les panélistes, mais les lignes éditoriales différentes permettent d'obtenir une certaine diversité. Même au niveau des choix musicaux, il y a une très nette diversité, d'après les panélistes.

Cette tendance est, par ailleurs, soutenue du fait que le public apprécie de plus en plus les documentaires, les dossiers, les grands reportages et l'ouverture aux régions. Dans la mesure de leur possibilité, les médias essaient de satisfaire ces attentes. Dans les médias télévisés, la chaîne privée TV Plus est en train de se démarquer à travers son émission de découvertes touristiques et culturelles (émission « Ny any aminay »), des émissions spéciales dédiées à des évènements nationaux et historiques. Dans la presse écrite, le quotidien l'Express propose régulièrement des pages régionales.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur						✓					
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur				✓	✓						

Moyenne de l'indicateur: 3.9 (2006 = 3.5; 2008 = 2.8)

4.4. L'égalité des chances, quels que soient la race, le groupe social, le sexe, la religion, les handicaps physiques, est promue dans les organes de presse.

La loi préserve le métier des discriminations. L'ordonnance 92-039, article 71 le fixe : « Le recrutement, la nomination, l'avancement et la mutation s'effectuent sans autres conditions que les capacités professionnelles requises. »

En général, on peut dire qu'il y a autant de femmes que d'hommes dans les organes de presse, estiment les panélistes. Les discriminations basées sur le sexe n'ont pas cours dans les médias, les femmes et les hommes ont les mêmes chances d'accéder à un poste de responsabilité. L'ethnie est de moins en moins une source de discrimination dans les médias, bien que les dialectes posent toujours problème. En général, l'information est relayée par le malgache officiel, ce qui laisse peu de places aux dialectes.

Des «préférences » discriminatoires

Par contre, les radios évangéliques ont une certaine préférence pour les journalistes qui adhèrent à la même religion. Ainsi, une radio de confession catholique n'aura pas de problème pour recruter un journaliste de confession protestante (et inversement pour une radio protestante) mais sera plus réticente à engager un musulman. Notons qu'il existe trois sortes de radios confessionnelles à Madagascar: les radios chrétiennes, les radios musulmanes et les radios hébraïques.

Les personnes vivant avec un handicap ont aussi du mal à intégrer les postes où ils pourraient être vus par le grand public. S'ils sont recrutés pour le travail en coulisses (régie technique, montage, etc.), ils ne sont pas particulièrement sollicités pour la présentation d'un journal, par exemple. L'un des panélistes a aussi expliqué que les patrons de presse sont perplexes quant à la possibilité d'une personne vivant avec un handicap de mener à bien le travail de journaliste. Leur souci est généralement basé sur le fait que le journaliste, métier de terrain, exige aussi des aptitudes physiques.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur						✓					✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓			✓	✓			✓	✓	✓	
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓	✓				✓				
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: **3.1 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

4.5 Les journalistes et directeurs de publication n'exercent pas l'autocensure.

Les cas d'autocensures sont nombreux dans les médias. Les journalistes sont ainsi dépendants de la position politique de leur patron de presse. Toute attaque, critique ou remise en question des décisions du régime peuvent leur valoir de lourdes sanctions voire un licenciement, si le patron de presse est proche du pouvoir et inversement, s'il est contre le pouvoir. Il s'agit de censure et d'autocensure en même temps, selon les panélistes.

Par contre, il est possible pour le journaliste de se défendre contre l'ingérence d'un patron de presse. La loi, à travers l'arrêt Ralaiarijaona, autorise le journaliste à laisser un espace blanc sur la place de son article lorsqu'il estime qu'il a été victime d'une censure.

Par ailleurs, si le patron de presse n'affiche aucune sensibilité politique, les contraintes commerciales motivent l'autocensure. Aussi, on ne permet pas à un journaliste de critiquer un gros annonceur, par exemple.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓						
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur						✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.5 (2006 = 2.0; 2008 = 1.5)

4.6 Les propriétaires des principaux médias privés n'empiètent pas sur l'indépendance éditoriale.

Les médias privés appartiennent à des personnalités politiques ou des opérateurs économiques qui, dans de nombreux cas, empiètent sur l'indépendance éditoriale de leurs médias, soulignent les panélistes. Cela explique pourquoi les organes de presse soient ouvertement tendancieux. Très fréquemment, le PDG du groupe dirige lui-même les reportages, et décide de ce qu'il faut ou non diffuser.

Force est de reconnaître, par ailleurs, que les responsables de rédaction, comme le rédacteur en chef, ne semblent pas toujours vouloir défendre cette indépendance. D'ailleurs, eux-mêmes sont sanctionnés quand un article non-conforme aux positions politiques de leurs patrons de presse est publié.

Cela influe sur le contenu des bulletins d'information et des journaux mais aussi sur le traitement des communiqués, documents de presse et autres. Si ces derniers rejoignent la ligne éditoriale du journal, ils sont bien traités et relayés au public. Cependant, un panéliste a bien expliqué que quand les journalistes se donnent la peine d'expliquer le point de vue de la rédaction et l'importance de son indépendance éditoriale aux patrons de presse, il arrive que ces derniers écoutent et en tiennent compte.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓								
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur				✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur								✓			
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.9 (2006 = 2.5; 2008 = 2.6)

4.7 Les journalistes et les organes de presse sont intègres et ne sont pas corrompus

« On ne sait pas si un journaliste est réellement intègre », avouent les panélistes. En général, disent-ils, les journalistes sont corrompus mais il existe des exceptions.

Une corruption « institutionnelle »

Cependant, certaines pratiques comme celle de « l'enveloppe », communément appelée « felaka » en malgache tendent à se généraliser. D'ailleurs, et paradoxalement, des journalistes ne semblent nullement considérer ces enveloppes comme une forme de corruption, ni même comme une forme de subordination à leurs sources d'informations. C'est un réel problème de conscience et d'éthique journalistique, déplorent les panélistes qui appellent à la nécessité d'évaluer et de diagnostiquer ces failles et de réaliser des formations sérieuses.

En fait, même des organismes qui ont parfois pourtant pris position pour la liberté et l'indépendance de la presse, proposent des enveloppes. D'autres organismes et institutions ont même une ligne budgétaire destinée à cela, et en arrivent à se disputer pour les barèmes appliqués. Il est fréquent que des institutions donnent des enveloppes sans que les journalistes ne leur demandent quoi que ce soit. Mais il arrive aussi que des journalistes n'hésitent pas à réclamer ces enveloppes, moyennant la diffusion du reportage ou la publication de l'article ! Dans certains cas, ces enveloppes sont baptisées du nom subtil de : « frais technique ».

La responsabilité des patrons de presse

Cependant, cette pratique n'est pas uniquement le fruit d'un esprit foncièrement corrompu, loin de là. C'est la résultante de la situation très précaire et très complexe des journalistes, comme l'attestent les réalités vécues par le corps médiatique, discutées et débattues par les panélistes. En effet, le journalisme malgache n'a jamais été connu pour être un métier correctement payé. Dans certains cas, le journaliste ne reçoit aucun salaire. Ces conditions particulièrement difficiles font que la plupart du temps, ces journalistes sont réduits à vivre totalement de ces enveloppes.

C'est un cercle vicieux, car constatant les « avantages » que les journalistes tirent de l'existence de ces enveloppes, les patrons de presse refusent de réviser leur salaire, et ainsi participent à pérenniser la corruption des médias.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur											
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓	✓	✓						
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓					✓	✓	✓	✓		✓
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur										✓	
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: **1,7 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

4.8 Les niveaux de salaire et les conditions générales de travail des journalistes et des autres acteurs des médias sont appropriés.

Il n'existe pas de grille des salaires dans les médias. Dans le privé, chaque patron de presse définit sa propre grille des salaires, en tenant compte de l'ancienneté de son employé, mais aucune convention collective ne fixe les salaires. Le salaire au recrutement peut être fixé à 200 000 Ar pour la télévision, comme le dit l'un des panélistes. Mais à la radio, les salaires sont nettement réduits : dans certaines radios privées, les journalistes gagnent parfois entre 80 000 à 100 000 Ar par mois. Enfin, la presse écrite est généralement le secteur où les journalistes sont le mieux payés. Le niveau des salaires est surtout tributaire des diplômes du journaliste et non de son talent ni de ses résultats. Ce qui provoque une certaine frustration dans le métier, car les moins diplômés ne sont pas forcément les moins professionnels. Ensuite,on constate que les animateurs et concepteurs d'émissions sont mieux payés que les journalistes, leurs salaires allant du double au quintuple des leurs.

Des conditions de travail difficiles

Par ailleurs, on constate aussi un paiement irrégulier des salaires des journalistes, dans certains organes de presse, si tant est que ces journalistes soient réellement payés. Ensuite, certains organes de presse ne tiennent pas toujours compte du transport ou des moyens de communication, encore moins des heures supplémentaires, déplorent les participants. Pour ce qui est des moyens de communication, par exemple, certaines rédactions mettent une flotte téléphonique et des crédits forfaitaires à disposition des journalistes.

Enfin, les risques liés au métier ne sont généralement pas pris en compte. Le système d'assurance n'est pas généralisé dans les organes de presse. Or, la crise politique qui s'est muée en violences quotidiennes en 2009, a montré l'étendue des dangers auxquels ces journalistes sont exposés. L'ordonnance 92-039, article 83 stipule que : « *Pour les missions comportant nécessairement des réels dangers, notamment en cas d'émeutes, de guerres civiles, de guerres ou d'opérations militaires, ou effectuées dans des régions où sévissent des épidémies ou des cataclysmes naturels, l'entreprise doit conclure un contrat avec un organisme d'assurances agréé en vue de couvrir les risques exceptionnels courus par un agent.* »

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur				✓							
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓		✓	✓		✓	✓		✓
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓						✓			✓	
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 2.2 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

4.9 Les professionnels des médias ont accès à des structures de formation qui offrent des programmes de qualification ainsi que des opportunités d'améliorer leurs compétences.

Il existe une formation au journalisme à l'université d'Antananarivo, mais pas de formation continue, ni de recyclage. Il n'existe aucune politique de formation interne, mais plutôt des formations spontanées au coup par coup. Aucune structure réellement qualifiée n'assure une formation journalistique aux normes professionnelles et la plupart des journalistes, et même des meilleurs, sont formés sur le tas.

Les mises à jour par rapport aux évolutions du métier sont très rares, ce qui se traduit par de véritables lacunes dans l'exercice du métier. Les panélistes ressentent le besoin d'une formation continue à mettre en place ainsi que de la nécessité de créer un centre dédié à la promotion des médias et du journalisme.
Ce n'est pas la première fois que de telles attentes sont formulées, mais la crise a fait qu'elles n'ont pas pu voir le jour.

Scores:

Notes individuelles:

1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur			✓		✓		✓	✓	✓		✓
2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓	✓		✓		✓				✓	
3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur											
4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur											
5 Pays répond à tous les critères d'indicateur											

Moyenne de l'indicateur: 1.5 (2006 = 2.6; 2008 = 3.6)

4.10 Les journalistes et les autres acteurs des médias sont organisés en syndicats et/ou associations professionnelles.

Les associations professionnelles des journalistes existent, selon les thématiques pour les unes (environnement, musique…etc), selon les rubriques pour d'autres (chroniqueurs politiques, journalistes sportifs…etc), ou selon les supports de diffusion (télévision, radio, presse écrite.) Aucun syndicat ne chapote le métier, malgré des tentatives dans ce sens. D'ailleurs, l'appartenance à un syndicat semble généralement être « découragée » par le patronat. Un panéliste a expliqué que l'élection de délégués du personnel n'est pas appréciée dans certains organes de presse, et les patrons de presse s'opposent, directement ou non, à l'émergence d'une organisation des professionnels du métier.

La situation est telle que les journalistes eux-mêmes sont pratiquement incapables de concevoir ce qu'est un travail décent dans leur métier. Et ce, malgré les reportages qu'ils publient dans ce domaine ! En effet, les syndicats des autres secteurs de la vie professionnelle sont toujours en contact avec les journalistes, sans jamais réussir à convaincre ceux-ci de se regrouper.

Scores:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur						✓				
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓		✓							
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur										
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur										

Moyenne de l'indicateur: 2.1 (2006 = 2.6; 2008 = 2.1)

Note du secteur 4: 2.2 (2006 = 2.5; 2008 = 2.4)

MOYENNE DE TOUS LES SECTEURS: 2.5 (2006 = 2.2; 2008 = 2.4)

ANNEXE

Quelle stratégie mettre en place afin d'améliorer l'exercice du métier de journaliste dans les deux prochaines années, en termes de qualité de production et de conditions de travail?

1. Des changements positifs dans les médias :

Les panélistes constatent que ces deux dernières années, un bon nombre d'organes de presse a vu le jour. Ce qui permet d'espérer une diversité dans la profession. Cependant, ces nouveaux organes de presse sont essentiellement nés à cause de la crise, et motivés par le positionnement politique de certaines personnalités.

Les panélistes considèrent aussi qu'il y a une plus grande variété dans les programmes proposés dans l'audiovisuel. Cela est également une conséquence indirecte de la crise. Le public, lassé des conflits politiques, est de moins en moins réceptifs aux sujets politiques. Ainsi, les émissions ouvertes aux régions, les documentaires environnementaux, touristiques, économiques sont de mieux en mieux appréciées.

Les organes de presse s'ouvrent, d'ailleurs, de manière plus volontaire aux régions : des pages consacrées aux informations régionales, des émissions de voyages et de découverte etc. C'est une approche inclusive très appréciée du grand public, et qui élargit l'audience ou le lectorat de l'organe de presse.

Les panélistes constatent aussi que des structures indépendantes et privées de formation en journalisme ont vu le jour ces derniers mois. Mais elles rencontrent généralement un problème d'homologation, et parfois un problème de niveau.

Enfin, l'usage d'Internet s'est sensiblement généralisé. A certains moments de panique, pendant la crise, certaines chaînes et stations ont cessé d'émettre, ce qui a mis le public dans un véritable état de non-information. Le recours au Web a donc réellement été un moyen de véhiculer l'information. Par ailleurs, la presse en ligne, les forums, les blogs et les sites constituent autant de sources d'information à disposition du grand public. C'est donc à une démocratisation d'Internet à laquelle on assiste.

2. Des changements négatifs dans les médias :

Bien évidemment, les panélistes ont aussi remarqué et regretté les changements négatifs qui se sont opérés dans les médias ces deux dernières années :

- Le fanatisme et le journalisme partisan, quels que soient les camps politiques.

- De faux journalistes sont en circulation, profitant de la « diversion » qu'offre l'émergence de nombreux quotidiens qui viennent de naître.
- Les conditions de travail se sont sensiblement dégradées : un journaliste mort d'une balle, des journalistes blessés, emprisonnés, menacés ouvertement ou anonymement, une insécurité ambiante et quotidienne.
- Les locaux de stations et de chaines de médias ont été incendiés. D'autres médias ont été fermés.
- Les relations entre les journalistes se sont sévèrement dégradées. Ceux-ci se sont mis à se menacer mutuellement et à devenir acteurs d'une crise politique.
- Le métier de journaliste est devenu de plus en plus précaire, et le pouvoir d'achat des journalistes est en baisse. Situation qui se répercute aussi sur leur motivation et la qualité de leur production.

3. Quels sont les principaux obstacles à plus de changements positifs ?

Les panélistes évoquent les lacunes en formation, comme étant le noyau dur des obstacles à la qualité des médias. A cela s'ajoute le problème d'éthique journalistique, tendon d'Achille des médias malgaches, et l'incompréhension qui subsiste entre les patrons de presse et les journalistes.

Cependant, le contexte de crise mondiale et nationale et leur lot d'insécurité et de précarité, ont aussi très sérieusement diminué la qualité du journalisme. Enfin, la profession n'est toujours pas payée aussi décemment qu'elle le devrait.

4. Quel type d'activités faut-il mener dans les deux prochaines années ?

Pour les panélistes :

- La formation des journalistes s'impose. Ils attendent surtout des formations thématiques dispensées par des réseaux, organismes et associations spécialisés (environnement, enfance, genre, etc.) qui pourraient mettre en place des séances de formation ou de remise à niveau.
- La formation des patrons de presse est aussi importante. Pour les panélistes, il est patent qu'un organe de presse mérite d'être géré comme une entreprise de presse avec ses propres particularités, contraintes et avantages. Ce qui la différencie de toute autre entreprise.
- Les travaux sur le code de la communication devraient être accélérés. Un code de déontologie journalistique devrai aussi être établi, conjointement et de manière inclusive, par les professionnels du métier.

- Enfin, les journalistes devraient réussir à s'organiser avec cohérence et dans un objectif pérenne de soutenir l'émergence d'une presse de qualité et de professionnalisme.

Membres du panel:

M. José Randrianasolo-Syndicat, M. Stéphane Razafindehibe –Organisation chrétienne de Droits de L'Homme, Mme Felan'Ando Aliderson-Activiste du Genre, Pasteur Nirina Rakotoarimanana (M.)- Eglise, Mme Isabelle Ramanganirina -Education des citoyens/ observations des élections, Mme Priscat Rakotomalala- Journaliste/Radio Privé, M. Tsilavina Ralaindimby - Consultant/ spécialiste de communication, M. Fano Rakotondrazaka - Journaliste/ quotidien, M. Rahaga Ramaholimihaso-Directeur/Editeur, Mme Sylvie Razafindrabe-Journaliste/quotidien, Mme Niaina Rakotonjanahary -Journaliste/TV Privée

Rapporteur :

Melle Mialisoa Randriamampianina

Modérateur :

Ibrahima Sané

AFRICAN MEDIA BAROMETER

The first home grown analysis of the media landscape in Africa

AFRICAN MEDIA BAROMETER

MADAGASCAR 2010

English Version

CONTENT

SECTOR 1: 73

Freedom of expression, including freedom of the media, are effectively protected and promoted.

SECTOR 2: 89

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

SECTOR 3: 99

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

SECTOR 4: 113

The media practise high levels of professional standards.

The African Media Barometer (AMB)

The African Media Barometer (AMB) is an in-depth and comprehensive description and measurement system for national media environments on the African continent. Unlike other press surveys or media indices the AMB is a self-assessment exercise based on homegrown criteria derived from African Protocols and Declarations like the *"Declaration of Principles on Freedom of Expression in Africa"* (2002) by the "African Commission for Human and Peoples' Rights". The instrument was jointly developed by *fesmedia Africa*, the Media Project of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in Africa, and the Media Institute of Southern Africa (MISA) in 2004.

The African Media Barometer is an analytical exercise to measure the media situation in a given country which at the same time serves as a practical lobbying tool for media reform. Its results are presented to the public of the respective country to push for an improvement of the media situation using the AU-Declaration and other African standards as benchmarks. The recommendations of the AMB-reports are then integrated into the work of the 19 country offices of the Friedrich-Ebert-Foundation (FES) in sub-Sahara Africa and into the advocacy efforts of other local media organizations like the Media Institute of Southern Africa.

Methodology and Scoring System

Every two to three years a panel of 10-12 experts, consisting of at least five media practitioners and five representatives from civil society, meets to assess the media situation in their own country. For 1 1/2 days they discuss the national media environment according to 45 predetermined indicators. The discussion and scoring is moderated by an independent consultant who also edits the AMB- report.
After the discussion of one indicator panel members allocate their individual scores to that respective indicator in an anonymous vote according to the following scale:

1 Country does not meet indicator

2 Country meets only a few aspects of indicator

3 Country meets some aspects of indicator

4 Country meets most aspects of indicator.

5 Country meets all aspects of the indicator

The sum of all individual indicator scores will be divided by the number of panel members to determine the average score for each indicator. These average indicator scores are added up to form average sector scores which then make up the overall country score.

Outcome

The final, qualitative report summarizes the general content of the discussion and provides the average score for each indicator plus sector scores and overall country score. In the report panellists are not quoted by name to protect them from possible repercussions. Over time the biennial or tri-annual reports are measuring the media development in that particular country and should form the basis for a political discussion on media reform.

In countries where English is not the official language the report is published in a bilingual edition.

Implementing the African Media Barometer the offices of the Friedrich-Ebert-Foundation (FES) and - in SADC countries the Media Institute of Southern Africa (MISA) - only serve as a convener of the panel and as guarantor of the methodology. The content of the discussion and the report is owned by the panel of local experts and does not represent or reflect the view of FES or MISA.

At the end of 2008 the indicators were reviewed, amended and some new ones were added to address the rapid developments in Information Communication Technology.

By the end of 2009 the African Media Barometer had been held 46 times in 25 African countries, in some of them already for the third time.

Mareike Le Pelley
Head of fesmedia Africa
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek, Namibia

Kaitira Kandjii
Regional Director
Media Institute of Southern Africa (MISA)
Windhoek, Namibia

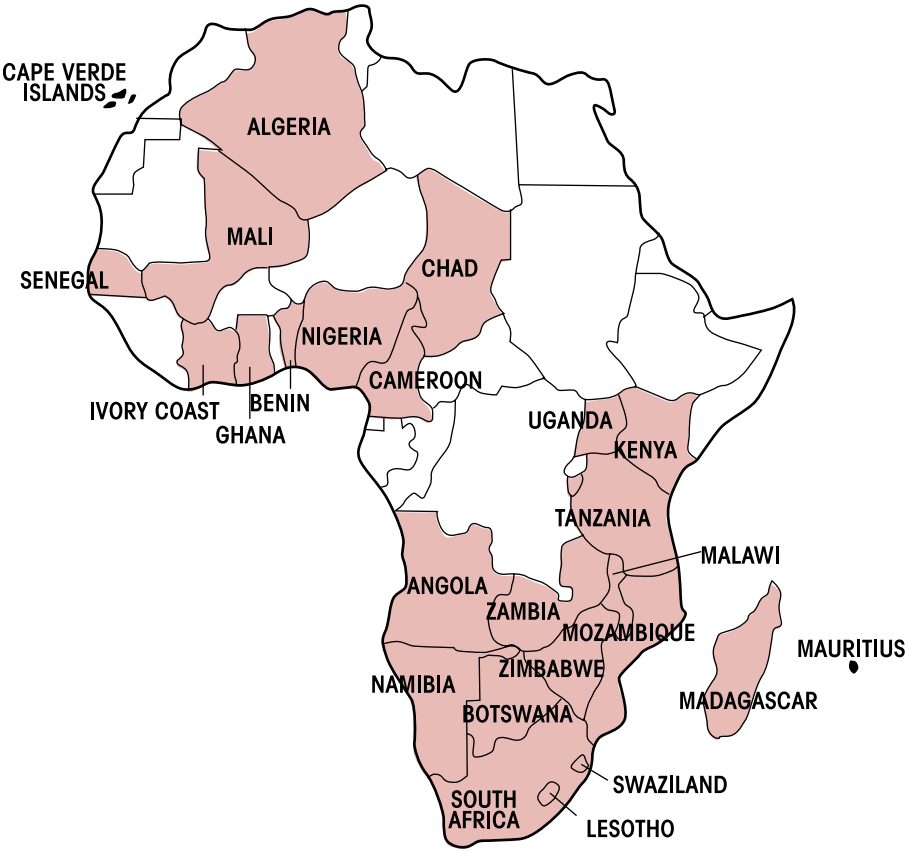

See above 25 AMB Countries (2005-2009)

AFRICAN MEDIA BAROMETER MADAGASCAR 2010

Executive Summary

Politically, Madagascar has been in a 'state of emergency' for the past two years and this has affected the state of the media in the country.

The Constitution still applies and guarantees freedom of expression. However, the necessary legal instruments for the implementation of this right are either not in place or very vague, thus leaving room for abuse and lending themselves to arbitrary decisions by the powers that be. For instance, media outlets can be closed down or allowed to operate for reasons of political convenience.

The media tend to align themselves with the major political players. Citizens refrain from expressing themselves openly, except for anonymous calls during phone-in radio shows.

There are many media outlets but the media landscape is ultimately not very diverse.

The economic viability of media outlets is precarious. The state does not provide any subsidies or tax breaks to the media and government advertising tenders are often awarded to sympathisers only. All media compete for a few big advertisers from the private sector.

There is some media concentration, both vertical and horizontal. In a country where the alignment of media with a political faction is the rule rather than the exception, this concentrates a lot of power over content and thus potential political influence in the hands of the bigger operators.

All media – both print and electronic - are most readily accessible in the capital and larger centres. Circulation of newspapers in the rural areas is hampered by high transport costs and people's low purchasing power. The public broadcaster RNM/TVM is still the only broadcasting service authorised to transmit to the entire country. Especially with regard to its television arm, however, it is still far from having achieved national coverage, due to technical and financial constraints. Internet is accessible for those who can afford it, but connection speed is slow outside of the capital Antananarivo.

The broadcasting sector largely operates in a legal vacuum. Its main regulatory instrument, the Communications Code, has yet to be adopted.

The licensing of private broadcasters is poorly organised and regulated. The criteria for issuing licences are unclear and political considerations sometimes come into play. The supposedly independent Higher Broadcasting Board (HCA) is not free from political influence. The reasons behind its decisions are never published or explained to the media outlets concerned.

The management of public broadcasting also lacks transparency. The Board of Directors is appointed by the Minister of Communications and all decisions of the board and the Director General can be reversed by the Minister. The Ministry covers most of the operating expenses of the broadcaster while all of its advertising revenue goes straight into the state coffers.

Under these conditions, there cannot be any editorial independence of the public broadcaster. There is also no law to protect this independence. On the contrary, Ordinance 92-039 stipulates that "the government may at any time publish and broadcast through the public broadcaster, all statements or announcements it deems necessary".

Despite all these constraints, the public broadcaster still produces diverse programmes. Services were seriously hampered, though, when its premises were set on fire during political turmoil in 2009.

Community broadcasting is neglected in Madagascar. There is no legislation or regulation to address its special needs and it does not receive any government support.

The media in general do not really uphold professional or ethical standards. There were some attempts by media practitioners to draft a code of ethics, but the project was soon abandoned, mainly because no agreement could be reached on the issue of "envelopes" – bribes widely paid to journalists in exchange for favourable coverage. Most journalists do not regard these as a form of corruption but merely as a form of additional income essential for their survival. Salaries in the media industry are very low and it is not uncommon for payment to be delayed or withheld.

In the absence of a code of ethics, the Association of Journalists is supposed to handle ethical issues. However, the association is barely functional and not free from political influence.

Self-censorship and censorship are common, primarily because of politics, but also due to commercial considerations.

Professional standards are generally compromised by the direct influence of politics on the media. Journalists often write to defend the political grouping they support and media owners demand that they toe a certain political line. As a result, the media lack credibility in the eyes of the public.

.

Training opportunities for media practitioners are virtually non-existent and they still have to form their own professional organisation or union.

The Malagasy media landscape has not changed much since the 2008 barometer. If at all there has been further deterioration, given the uncertainties and insecurity - in society as a whole and in the media environment in particular - brought about by the violent political crisis. Shortly after the drafting of this media barometer, a private media outlet was closed down by the transitional government, and journalists were roughed up and imprisoned.

In summary, despite some very optimistic ratings in certain areas, panel members were generally dissatisfied with the conditions under which journalism has been practised in Madagascar over the past two years and the quality and professionalism of media services.

SECTOR 1:

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

Freedom of expression, including freedom of the media, are effectively protected and promoted.

1.1 Freedom of expression, including freedom of the media, is guaranteed in the constitution and supported by other pieces of legislation.

Politically, Madagascar has been in a 'state of emergency' for the past two years. Since the start of the transitional regime in March 2009 developments are largely happening in a legal vacuum. The Constitution has not been officially suspended, and several pieces of legislation and decrees make reference to it, but in fact it is not applied systematically.

As it stands, the Constitution guarantees freedom of expression and freedom of information, which includes that of the media. According to Article 10, "Freedom of opinion and expression ... are guaranteed for all and can only be limited by the observance of the rights and freedom of others and the need to safeguard public order". Article 11 says: "Every individual has the right to information. Information under all of its forms shall not be subject to any prior constraint. The law and professional conduct will determine the conditions under which this freedom shall be exercised and the responsibilities involved".

The practice of the journalistic profession is supposed to be governed by the Communications Code. However, this code, which was first drafted in 1997, has been revised and modified by successive governments and is yet to be enacted.

Efforts have been made by the current Ministry of Communications to speed up the enactment of the Communications Code. These efforts, though, have been isolated and not supported by the entire government. In general, virtually no government in Madagascar has actively defended the freedom of the press.

In the absence of a Communications Code, Ordinance 92-039 on broadcasting, dated 14 September 1992, serves as the guarantor of media freedom and a guideline for practising the journalistic trade. Reaffirming the respective articles of the Constitution, Article 2 of the ordinance states that "The State guarantees the freedom of expression and opinion through audiovisual broadcasting means".

Many of these legal instruments, however, which should ensure freedom of expression and of the media in theory and practice, are too vague and leave too much room for interpretation. There is no clear distinction between actions

protecteded under freedom of the media and common law crimes in the way they are being applied. Depending on the interests at stake the provisions are being used for progressive or restrictive ends. As a result, freedom of expression and freedom of the media exist mainly on paper and in declarations of principle, but are not being fully respected and adhered to.

The situation is exacerbated by the fact that many media houses are politically aligned: their openly biased and subjective editorial lines do not really allow for genuine freedom of information for either their journalists or the general public. Moreover, the independence of a media outlet is questioned as soon as its comments start criticising a particular authority. This confusion between the freedom to make comments and blatant partiality often creates unstable situations.

The political crisis, which caused confusion in the daily lives of Malagasy citizens, has also changed the media landscape and the practice of journalism. While cases where freedom of the press is not really protected have always existed, these have increased in number and intensity in the context of the crisis and an atmosphere of extremism is taking hold.

Citizens themselves refrain from expressing their opinions regarding the political environment.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator										
2	Country meets only a few aspects of indicator										
3	Country meets some aspects of indicator		✓		✓					✓		
4	Country meets most aspects of indicator.	✓						✓	✓		✓	✓
5	Country meets all aspects of the indicator			✓		✓	✓					

Average score: 4,0 (2006 = 3.0; 2008 = 3.5)

1.2 The right to freedom of expression is practised and citizens, including journalists, are asserting their rights without fear.

The assessment of this indicator took the particular backdrop of the ongoing political crisis into account. In 2009, when the crisis was at its peak, self-censorship hit the Malagasy society. But as the unstable situation persists, tongues are

loosening. The self-imposed restraint appears to have reached its limits and people are increasingly ready to share their views. This fresh outburst of free expression greatly benefited from the anonymity of phone-in radio shows and forums and chat rooms on the Internet, where one can assume another identity.

However, in everyday life there is a sort of wariness between neighbours. Discussions on political issues are low key and rarely held openly. In panel discussions Malagasies display a certain reservation, always trying to avoid confrontation.

Cultural and traditional factors not related to the crisis also prevent some topics from being freely debated on air: such as rape, incest or paedophilia. Though the media unreservedly report on and condemn such acts, these issues are not really discussed in public.

Media themselves exercise cencorship, particularly where political opinions are concerned. During phone-in radio programmes, those in charge keep a close watch on the contributions from callers out of fear. Others bluntly cut off calls from certain participants deemed too critical and likely to create problems for the station.

There are also constraints imposed by the editorial line of the respective outlet: it seems that in some media, ordinary citizens have the right to express their views as long as they are consistent with those of the organisation. Thus, in contrast to legitimate reasons for not allowing a view to be aired such as inciting racism or violence, the limit to freedom of expression is set arbitrarily, subject to the individual preference of a media outlet.
They were then demanding the departure of the Peace-Keeping Forces and the Force Licorne (French Forcesin the Ivory Coast) from Ivory Coast.

At the judicial level, the depenalization of press offences does not prevent the Public Prosecutor from imprisoning journalists, by use of procedural tricks, such as summoning them at the end of the week and placing them in police custody over the weekend. On 27 February 2007, the director of publications and a journalist of the paper *Nouveau Réveil,* respectively Denis Kah Zion and André Silver Konan, were summoned to appear before the investigation brigade of the national gendarmerie and held for questioning for "offence to the Head of State" following an article published a week earlier. On the same day, journalists of the daily newspaper Inter, the editor-in-chief Charles d'Almeida and the political correspondent Hyppolite Oulaï were also taken in for questioning by the gendarmerie regarding an article implicating the President of the Republic in a case of illegal toxic waste dumping in Abidjan.

The fact remains that well before the political and military crisis and under the 1991 law, journalists in Ivory Coast were experiencing a more disturbing period,

marked by the severe sentencing of journalists to heavy imprisonment terms[8]. It was during this period that a Minister, General Gaston Ouassenan Koné, imposed an inadmissible corporal punishment on the journalist Aboudramane Sangaré of La Voie for a headline (A-fa Kaya) in which allusions were being made to the honour of his family.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator										
2	Country meets only a few aspects of indicator		✓	✓	✓	✓	✓		✓			
3	Country meets some aspects of indicator	✓								✓	✓	✓
4	Country meets most aspects of indicator.							✓				
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 2.5 (2006 = 2.4; 2008 = 2.3)

1.3 There are no laws restricting freedom of expression such as excessive official secret or libel acts, or laws that unreasonably interfere with the responsibilities of media.

There are no legal provisions restricting freedom of expression other than those contained in Article 10 of the Constitution quoted above.

Access to information – for all citizens, including the media - is effectively restricted by the circulation of information exclusively within government departments. In practice this allows government officials to invoke their obligation to observe confidentiality.

Although there is no specific law that would establish this obligation on the part of public servants, it is systematically invoked in situations that could compromise the administration. The obligation to observe confidentiality is referred to in the document on the general status of civil servants but the concept is kept ambiguous on purpose so as to leave room for interpretation.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator											
3 Country meets some aspects of indicator	✓		✓								✓
4 Country meets most aspects of indicator.		✓				✓		✓	✓	✓	
5 Country meets all aspects of the indicator				✓	✓		✓				

Average score: 4.0 (2006: 2.1; 2008: 2.0)

1.4 Government makes every effort to honour regional and international instruments on freedom of expression and the media.

Madagascar is signatory to several regional and international conventions and charters that promote democracy and fundamental freedoms including freedom of expression and of the media, notably the African Charter on Human and Peoples' Rights. There are considerable doubts, however, about government's compliance – or intention to comply - with the provisions of these international instruments.

Panel members noted that the state has on occasion denied its de facto involvement in the drawing up of such documents. The signing of these international and regional agreements might thus be motivated more by the need to ensure the goodwill of donors rather than by the intention to strengthen the rights of citizens.

The authorities in power are probably aware of the importance and scope of these international commitments, but the actual application of these instruments largely depends on interpretation of the issues and the mood of the day.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator		✓		✓							
2 Country meets only a few aspects of indicator	✓		✓		✓				✓	✓	✓
3 Country meets some aspects of indicator								✓			
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator						✓					

Average score: 2.4 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

1.5 Print publications are not required to obtain permission to publish from state authorities.

Print publications are not required to obtain government permission and the law does not provide for specific provisions that restrict publication. Since the abolition of censorship, which had been standard procedure under the 2nd Republic, such restrictive provisions and prerequisites no longer exist.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator											
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Average score: 5.0 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

1.6 Entry into and practice of the journalistic profession is legally unrestricted.

There is no law that restricts entry into and practice of the journalistic profession. However, practicing journalists need to be in possession of a professional press card. These cards are issued by the Association of Journalists in Madagascar (OJM), an

otherwise non-functional entity whose activities are limited to meetings of the committee in charge of issuing such cards.

According to Article 68 of Ordinance 62-039, this professional identity card is given to "persons holding a diploma or a certificate issued by a professional training school of broadcasting or journalism".

In practice, however, two criteria are used: a person applying for a press card must have either undergone training in a school of journalism or have practiced as a journalist for at least three years. Obviously, these conditions are somewhat contradictory, because for a journalist to receive a press card after having practiced for a minimum of three years implies that it is indeed possible to work without such a card, at least for an initial three-year period.

In any case, possession of this press card is neither binding nor enabling. A journalist can still be denied access to an event even if he or she has such a card or, conversely, be given access without it. For a journalist to be granted access will depend on the goodwill of the person in charge of entrance control or of the organising entity. Moreover, this press card is not systematically demanded or presented as proof of identification.

In theory, possession of the press card entitles journalists to some other privileges. Ordinance 92-039, in its Article 81, Chapter II on the rights and obligations of broadcasting professionals, stipulates that "a professional agent holding a professional identity card is entitled to fiscal and customs exemptions …". Such exemptions, however, are not recognised by the Ministry of Finance and therefore not included in financial legislation.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator											
2	Country meets only a few aspects of indicator											
3	Country meets some aspects of indicator											
4	Country meets most aspects of indicator.	✓										
5	Country meets all aspects of the indicator		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Average score: **4.9 (2006 = 4.9; 2008 = 2.9)**

1.7 Confidential sources of information are protected by law and/or the courts.

In principle, there is no law requiring journalists to reveal their sources. Ordinance 92-039 in its Article 87, Section II on the obligations of professional agents states that "the professional agent is subject to the obligation of professional secrecy. He is compelled to honour the trust of any person who provides him with information of a confidential nature".

The article underscores the obligation of journalists towards their informants. In practice, this central tenet of professional ethics usually prevails. However, certain provisions relating to security and public order, national defence or the interest of the State may be interpreted in such an open-ended and far-reaching manner as to impel journalists to reveal their confidential sources.

Scores:

Individual scores:

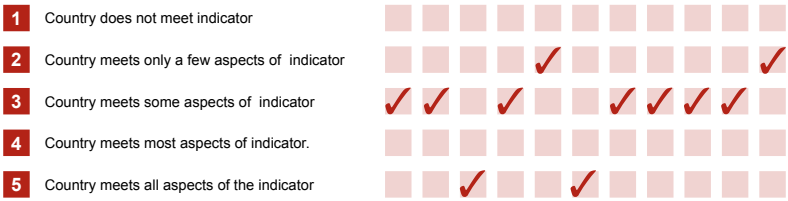

Average score: 3.2 (2006 = 1.5; 2008 = 3.4)

1.8 Public information is easily accessible, guaranteed by law, to all citizens.

Loans or grants received from international financial institutions like the World Bank or the International Monetary Fund were cited as examples of public information which should be accessible to the general public. Such information will usually be available on the official websites of these institutions. Citizens are thus able to access it, but there is no law that would guarantee their right to have such access.

Gaining access to information held by the authorities, on the other hand, is difficult, often impossible. The obligation to observe confidentiality which is established by circulars within government departments (see indicator 1.3) and

the pressure from the respective line ministry drive some officials to silence. Many are reluctant to part with information even if technically it is already in the public domain. No law requires them to inform the public.

Information and issues relating to public affairs are usually discussed and debated during parliamentary sessions at the National Assembly, commonly referred to as "question and answer sessions". Broadcast live on national TV and radio, these debates are supposed to inform citizens or bring them up-to-date on various issues. However, in Madagascar this is unfortunately not the case as parliamentary debates are virtually nonexistent. Parliamentarians generally approve proposals put before them and vote with virtually no debate. - Parliament has been suspended since March 2009.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator											
2	Country meets only a few aspects of indicator	✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	
3	Country meets some aspects of indicator			✓								✓
4	Country meets most aspects of indicator.		✓									
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 2.3 (2006 = 1.6; 2008 = 1.5)

1.9 Websites and blogs are not required to register with or obtain permission from state authorities.

No permission is required from state authorities to start or run a website or a blog. There are no laws that would either restrict or protect such activities.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator											
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.			✓								
5 Country meets all aspects of the indicator	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Average score: 4.9 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

1.10 The state does not seek to block or filter Internet content unless laws provide for restrictions that serve a legitimate interest and are necessary in a democratic society.

There is currently no legal instrument to protect the dissemination of information via the Internet or that would give the state the right to block or filter Internet content. There are also no legally accessible technical means for such an intervention.

Blocking and filtering content on websites and chat rooms is up to the discretion of the site moderator or administrator. Basically, these moderators are governed by a charter that appeals to their integrity and ethical behaviour in the performance of their duties and calls for impartiality in debates. All moderating efforts notwithstanding, there will always be insulting and rude comments published in chat rooms, while in blogs and personal websites content is left to the discretion and personal judgment of individual authors anyway.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator				✓							
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.			✓								
5 Country meets all aspects of the indicator	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Average score: 4.6 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

1.11 Civil society in general and media lobby groups actively advance the cause of media freedom.

There are a number of civil society organisations and associations whose mission or part of their mission is to defend basic freedoms and the freedom of the media. However, their commitment is generally towards the advancement of the principles they espouse and less of a practical or activist nature.

These organisations focus their attention on the state of the media within the general framework of promoting democracy and deal with individual instances of infringements on a case by case basis, at times selectively. Petitions have been addressed to the state, for instance, and public opinion has been mobilised with regard to the closing down of some television or radio stations. Other such closures, like that of a private radio station in March 2010, have been met with silence.

.

The discussions revealed difficult realities. Another instance cited of inconsistency and double standards was the example of the two public stations, namely the national radio RNM and the national television TVM that were set on fire. While this prompted a mobilisation of public opinion the setting on fire of a private station on the same day was ignored.

Panelists agreed that a clear distinction needed to be made between the burning of one private station in the context of general public unrest and the closing of another as a result of a political decision and the action of a public authority.

The crisis in the country has increased the sensitivity of the general public concerning the media. In the eyes of the public, the media necessarily belong to a political faction. The public thus becomes an ally or an enemy of the media depending on the viewpoints and interests involved in each particular case.

Scores:

Individual scores:

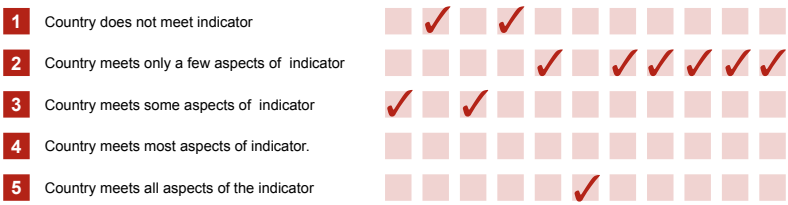

Average score: 2.4 (2006 = 1.8; 2008 = 2.0)

1.12 Media legislation evolves from meaningful consultations among state institutions, citizens and interest groups.

This indicator highlights one of the biggest flaws of the framework within which the national media operate: a legal vacuum and the non-implementation of legal provisions already in place. This applies to the Communications Code, which is struggling to see the light of day, and Ordinance 92-039 on broadcasting, whose provisions are not fully implemented. In addition, Ordinance 92-039 was not the result of a participatory and inclusive process.

In 2003 an effort at joint consultation among journalists, media owners and government officials was undertaken. The idea was to come up with an inclusive approach to draft legislation for a future Communications Code. However, the attempt came to nothing and successive governments have drafted their own instruments unilaterally. This attitude is always adopted by the state, be it with regard to media or to legislation on political parties. As a result, the Communications Code has still not been enacted.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator		✓		✓							
2 Country meets only a few aspects of indicator					✓		✓	✓	✓	✓	✓
3 Country meets some aspects of indicator	✓		✓								
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator						✓					

Average score: 2.3 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

Average score for sector 1: 3.5 * (2006 = 2.5; 2008 = 2.5)

* For 2009 the indicators were reviewed, amended and some new indicators such as those addressing Information Communication Technology (ICT) were added. Consequently, the comparison of some indicators of the 2005 and 2007 report is not applicable (n/a) in some instances in which the indicator is new or has been amended. Evidently, this has to be taken into account too, when the overall sector scores are compared.

SECTOR 2:

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability

2.1 A wide range of sources of information (print, broadcasting, internet) is available and affordable to citizens.

The price of newspapers varies between 100 MGA (0,05 USD) and 600 MGA (0,28 USD), with some being distributed free of charge. About fifteen newspapers are available on newsstands. The most widely read and most affordable are generally the Malagasy language papers such as the dailies *Taratra*, *Ao Raha* and *Gazetiko*, selling for 200 MGA (0,09 USD) a copy. These papers have a declared average print run of 30,000 copies, although, in the absence of an independent monitoring body, these figures are probably inflated. No paper has yet exceeded a print run of 50,000 copies a day.

Newspapers are generally available in Antananarivo, where most are printed. They reach other cities outside of the capital with a delay of several hours and sometimes several days. Most are not available in rural and remote areas. Given the low purchasing power of most Malagasy citizens, newspapers are not easily affordable. They are also not always available, since their distribution is largely dependent on transport by road and hence the quality of road networks.

There are 256 radio stations on the island. Eight private television channels broadcast in Antananarivo and two to three channels in other large cities. The national radio and television stations (RNM/TVM) are the only ones legally authorised to broadcast all over the country. The Ministry of Communications has recently hinted that the new Communication Code will allow private channels to broadcast nationally as of 2011.

In practice and given their existing technical capacity, RNM and TVM do not cover the whole of Madagascar. It is virtually impossible for people to access the two public channels in remote or isolated areas even if the signal is available via satellite.
The number of households with internet access in Antananarivo is on the increase and there are many Internet cafés. The minimum cost per minute is 15 MGA (0,007 USD) in the capital and this can go up to 100 MGA (0.05 USD) in other towns. After the optical fibre cable has been laid private mobile telephone companies are attempting to make broadband connection available. For the time

being, however, broadband technology is not yet accessible. Connection speed is relatively fast in Antananarivo, but slower in other large cities and areas.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator	✓										
2 Country meets only a few aspects of indicator		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓
3 Country meets some aspects of indicator				✓						✓	
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 2.1 (2006 = 2.8; 2008 = 2.3)

2.2 Citizens' access to domestic and international media sources is not restricted by state authorities.

No laws restrict the access of citizens to media sources, whether domestic or international, and neither do state authorities, regardless of the media's political affiliation. Citizens' access is thus only limited by lack of buying power: domestic and international media are widely accessible for people who can afford them. Foreign channels and programmes are available via satellite. Rates vary according to the package being offered and the average cost is 60,000 MGA per month.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator											
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Average score: 5.0 (2006 = 3.4; 2008 = 4.5)

2.3 Efforts are undertaken to increase the scope of circulation of the print media, particularly to rural communities.

As indicated above under 2.1, print media distribution focuses mainly on Antananarivo where papers are available daily and on the day of publication. Other major cities experience delays of a few hours or even days. Some editors try to make their papers available to communities outside of Antananarivo by sending them via email for printing locally. Isolated or remote rural areas receive practically no newspapers. The only exception are some denominational newspapers made available through affiliated churches, although these are not regular or daily publications.

Media outlets with sufficient financial resources can send their papers to the various regions served by airlines. Air Madagascar offers a discount for the transport of newspapers, but this mode of distribution is still fairly expensive and unaffordable for most media outlets.

There is no attempt by the state to increase the scope of circulation of the print media. No special measures have been put in place to ensure or facilitate access for rural communities.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator		✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓
2	Country meets only a few aspects of indicator	✓			✓	✓					✓	
3	Country meets some aspects of indicator											
4	Country meets most aspects of indicator.											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.4 (2006 = 1.9; 2008 = 2.5)

2.4 The editorial independence of print media published by a public authority is protected adequately against undue political interference.

This indicator does not apply. Madagascar does not have any state newspaper.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator

2 Country meets only a few aspects of indicator

3 Country meets some aspects of indicator

4 Country meets most aspects of indicator.

5 Country meets all aspects of the indicator

Average score: n/a (2006 = 1.4; 2008 = no score)

2.5 Adequate competition legislation/regulation seeks to prevent media concentration and monopolies.

There is no anti-monopoly law or regulatory system to restrict media concentration. A certain degree of concentration has developed over time, with only a limited number of media groups operating in the market. However, none of these groups has a monopoly.

No complaints have been raised in this regard so far, but this kind of media concentration is bound to affect the existence of "small-scale media", newspapers in particular, and limit healthy competition.

Owners of media houses gather very diverse outlets under the umbrella of their respective companies. Such concentration may be vertical, in the sense that it includes a radio and a television station as well as a newspaper and/or online media, as in the case of media group Express. Or it may be a horizontal, grouping together a number of different print media, as in the case of the Ultima Media Group.

This kind of media concentration may lead to a corresponding concentration of political power – a point of concern particularly in periods of crisis. A media group belonging or affiliated to a political faction will be able to mobilise

a particular readership and this in itself might add another facet to the crisis. Where concentrated media power is used in favour of a political faction or even a politician, journalistic ethics are really put to the test. Indeed, it is not uncommon for journalists working in such media outlets to be subject to an openly biased editorial line.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
2 Country meets only a few aspects of indicator				✓							✓
3 Country meets some aspects of indicator	✓	✓									
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.5 (2006 = 2.0; 2008 = 1.8)

2.6 Government promotes a diverse media landscape with economically viable and independent media outlets.

The government has not put any measures in place to help create the conditions in which a diversified media landscape and economically viable media outlets would flourish.

The state provides no support in terms of subsidies or preferential rates for newsprint or equipment. There are no special considerations for media outlets, whether in the form of financial aid or tax benefits.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
2 Country meets only a few aspects of indicator	✓									✓	
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.2 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

2.7 All media fairly reflect the voices of both women and men.

The degree of gender diversity in the media is a reflection of the state of gender equality – or inequality - in Malagasy society generally. More men than women are interviewed and quoted in the media because in most cases, leading positions in institutions, ministries or agencies are held by men. The outcome of this imbalance is that women's voices are less present in the media though this is not a voluntary or deliberate decision on the part of journalists.
The panel noted that media content is not discriminatory per se when it comes to gender. Neither the newspapers nor the journalists aim to favour men on the one side or women on the other. Most newspapers convey stereotypical concepts regarding women, though, and content aimed at women readers is largely confined to articles on beauty and fashion. The same goes for the daily Jejoo, the only paper dedicated to a female readership. Boasting a print run of about 25,000 copies each day, a fairly substantial figure in Madagascar, the paper also focuses on "women's issues": beauty, fashion, cooking, etc.

Scores:

Individual scores:

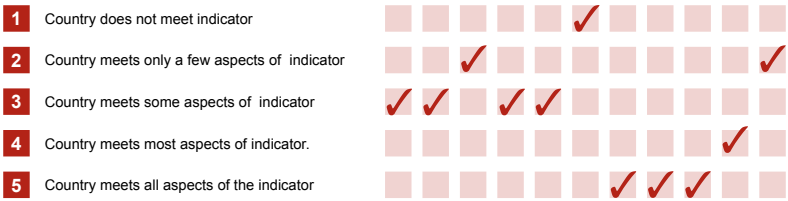

Average score: 3.3 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

2.8 All media fairly reflect the voices of society in its ethnic, linguistic, religious, political and social diversity.

While some noticeable efforts are being made by journalists and media outlets to reflect diverse opinions, there does not seem to be any purposeful intention on the part of the media to promote such diversity. Radio and television news reports do not really reflect the ethnic diversity of Malagsy society and different dialects are not given enough space. This applies to both the private and public media.

Interviews and vox pops aired on RNM and TVM generally do not give the full picture. Internal filters, political censorship and self-censorship have an influence on the choice of content. These filters and censorship are generally determined by government interests: negative opinions, open criticism, views considered harmful to the credibility of the regime are all edited. There is no clear criterion for what is considered harmful: classification is left to the assessment of the government and its representatives.

The Malagasy media charter ensures equal access of electoral candidates to public media on paper. Equal access is also provided by law: Ordinance 92-039, Chapter III, Article 37 on the legal status of public broadcasters states: "During an election period, the authority responsible for overseeing all operations relating to the conduct of the elections, or otherwise the Higher Broadcasting Board (HCA), determines the conditions for allocating air time among the duly authorized groups". In practice, though, government has a stranglehold over electoral coverage at least in regard to public media.

In private media with certain political affinities or leanings, opinions which differ from the editorial line are not given much space.

Whether social diversity is reflected in the media is open to debate: The vox pops, interviews and programmes take up the views of people from various socio-professional backgrounds. Ordinary citizens or the underprivileged population, however, are rarely consulted, except in the case of stories that mainly feature their living conditions.

Finally, with regard to religious diversity, the media are open to faith and evangelical communities and their voices are indeed heard. However, this representation is largely limited to the Christian faith while other religions such as Islam are virtually non-existent in the media.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											✓
2 Country meets only a few aspects of indicator	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
3 Country meets some aspects of indicator									✓	✓	
4 Country meets most aspects of indicator.								✓			
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: **2.3 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

2.9 The country has a coherent ICT policy, which aims to meet the information needs of all citizens, including marginalised communities.

There is no legislation or general policy in place to promote access to ICT facilities for all, but government is involved in certain projects, such as pilot villages, interconnected state universities or e-governance. Practice has thus outpaced legislation.

However, Internet penetration is still very low. It is estimated that Madagascar with its 20 million inhabitants has some 15,000 internet users at present, a figure which is increasing by about 200-300% per year.

As indicated above, Internet subscriptions are still quite expensive. The estimated monthly cost of connection is 100,000 MGA (47 USD), which is almost double the minimum guaranteed wage. A one-minute connection costs 15 MGA (0.007 USD) in Internet cafés in Antananarivo and the larger cities, but this rate can go up to 100 MGA (0.05 USD) in other areas. Though the number of providers is on the increase, broadband connection is still not functional and in some regions, internet connection is particularly slow.

Given the outdated and inefficient technology and hardly affordable rates ICT provision in Madagascar does not meet the expectations of internet users or respond adequately to the information needs of citizens, especially those of marginalised communities.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓	✓		✓			✓	✓	✓		
2	Country meets only a few aspects of indicator			✓		✓	✓					✓
3	Country meets some aspects of indicator											
4	Country meets most aspects of indicator.										✓	
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: **1.6 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

2.10 Government does not use its power over the placement of advertisements as a means to interfere with editorial content.

Government advertising consists of communiqués, public procurement announcements, invitations for tenders and similar matters relating to government activities and the criteria for awarding such contracts are left to the discretion of the authorities. The state, however, is not the largest or the most popular of advertisers in the media. Mobile phone companies, supermarkets, food companies and large factories make up the bulk of advertising and easily outdo the state - for good reason. Many media outlets prefer to forego government advertising contracts because the State has a poor payment record and often fails to meet its financial obligations.

Some newspapers receive virtually no advertising from the state and yet do not seem to be affected. Government contracts are not really lucrative and budget constraints compel the state to place advertisements in only a few newspapers and stations. Obviously, those with the widest circulation and the largest number of listeners/viewers are awarded the contracts, with some special consideration being given to those media with the "right" attitude towards the government.

The placement of these public contracts has not affected media content.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator						✓	✓				
2 Country meets only a few aspects of indicator											
3 Country meets some aspects of indicator	✓	✓	✓		✓						✓
4 Country meets most aspects of indicator.				✓					✓	✓	
5 Country meets all aspects of the indicator								✓			

Average score: 2.8 (2006 = 2.2; 2008 = 2.5)

2.11 The advertising market is large enough to support a diversity of media outlets.

The actual size of the advertising market in Madagascar has not yet been properly assessed. In any case, it is believed that the adspend is sufficient to sustain existing media outlets. There are some newspapers that survive for a while without any

advertising, but they often run at a deficit and cannot pay a regular salary to their journalists.
Religious media are able to subsist without any advertising contracts because they receive support from their respective congregations. A similar situation obtains in the case of political or politicised media outlets which receive financial support as a result of their affiliation from influential politicians or philanthropists and from economic operators. These monies are used to cover the cost of equipment and salaries of journalists and employees, among other expenditures.
The law does not require media to disclose the source from which such funds may be received nor their amount.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator										
2	Country meets only a few aspects of indicator			✓	✓						
3	Country meets some aspects of indicator		✓			✓	✓				✓
4	Country meets most aspects of indicator.	✓						✓			✓	
5	Country meets all aspects of the indicator								✓			

Average score: 3.4 (2006 = 2.1; 2008 = 2.5)

Average score for sector 2: 2.5 (2006 = 2.2; 2008 = 2.7)

SECTOR 3:

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

3.1 Broadcasting legislation has been passed and is implemented that provides for a conducive environment for public, commercial and community broadcasting.

The current law (Ordinance 92-039) on broadcasting is not (strictly) enforced, and it was not drafted as a result of a participatory process. In addition the Communications Code is not always applied. The broadcasting sub-sector in Madagascar therefore largely operates in a legal vacuum.

Malagasy law only recognises public and private media. Commercial and community media are not mentioned in the various instruments and are thus not subject to any specific provisions in law or in practice.

According to Ordinance 92-039, all private broadcasters must obtain a licence before they can broadcast. Article 25 of Chapter II, which deals with the legal status of these companies, stipulates that in order to obtain this licence, the representative of the company must submit a written application and certain documents which shall state:

- the purpose of the company
- the general characteristics of the proposed station
- its technical specifications
- the profit forecast over five years
- the amount of planned investments
- the statutes, the list of managers, the organisational structure and the company capital mix..

The application and documents are sent to the Higher Broadcasting Board (HCA). The Malagasy Office of Telecommunications Studies and Regulation decides on the technical feasibility of the application and the Ministry of Communications determines whether to issue or deny a licence.

The granting of a frequency depends on a certain number of technical conditions, including the characteristics of signals emitted, the transmission equipment, the location, the maximum radiated power and protection against possible interference.

Applicants pay a fee for their licence even though there is no mention of this in the legislation. According to Article 21 of Ordinance 92-039, the issuing of the licence is authenticated by an agreement between the HCA on behalf of the state and the representative of the broadcaster. A "specifications list which is applied to all private broadcasting systems" and whose provisions shall be determined by a decree of the State Council will supplement the authorisation to broadcast.

All these provisions are not systematically applied. In practice:

- The specifications are not always adhered to.
- Media outlets have obtained the right to broadcast on a regional and sometimes national scale, whereas their licence does not permit them to do so.
- Political or other influence exerted by the media owner plays a role in the issuing of licences.
- The criteria for issuing or denying licences are not clear.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator											
2	Country meets only a few aspects of indicator	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
3	Country meets some aspects of indicator											
4	Country meets most aspects of indicator.						✓					
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 2.2 (2006 = 1.7; 2008 = 2.0)

3.2 Broadcasting is regulated by an independent body adequately protected by law against interference whose board is appointed – in an open way - involving civil society and not dominated by any particular political party.

According to Chapter III of Ordinance 92-039 the Higher Broadcasting Board (HCA) is the legal authority in charge of coordinating and monitoring the broadcasting sector. Pursuant to Article 11, the HCA is an independent authority whose purpose is to coordinate, control and guarantee the exercise of freedom in the broadcasting sector.

The Ordinance stipulates that the HCA be composed of 11 members appointed by decree of the State Council with a six-year term of office, renewable once. Members of an institution of the Republic, holders of any elective office in general and members of any political party or faction are not eligible for board membership.

While, on paper, some of these provisions do meet the requirements of this indicator, in practice the body conducts its mission in a wholly untransparent manner. There is no clarity on the nomination procedure for members of the Board or on the definition of their tasks. Civil society is not consulted or involved in any way and the board operates in a rather obscure fashion. Given all this, the independence of the entity is not guaranteed.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator.	
5	Country meets all aspects of the indicator	

Average score: **1.0 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

3.3 The body regulates broadcasting services and licences in the public interest and ensures fairness and a diversity of views broadly representing society at large.

Shortcomings in the application of the law result in the often unsatisfactory regulation of broadcasting services and licences.

The ministerial department which oversees the work of the Higher Broadcasting Board operates under obscure conditions. Except in cases where a decision becomes a news event and has mobilised public opinion, the Board's decisions are neither known nor published and the reasons behind them are unexplained. In fact, the panel noted, they are left to the sole discretion of the ministry. Under these conditions the ability of the entity to safeguard the public interest, fairness and the diversity of views will be severely compromised.

The manner in which licences are issued is also open to question and often arbitrary. The reasons for denying a licence are not always logical and not always disclosed to applicants. By law, the refusal to grant an authorisation to broadcast must be justified. Article 25 of Ordinance 92-039 states that the response must be sent within 60 days upon receipt of the application by the HCA or its representative body. "Authorization is deemed to have been granted in the event of failure to provide a response within the stipulated time-limit", the article says.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator	✓		✓			✓	✓	✓	✓	✓	
2 Country meets only a few aspects of indicator		✓			✓						✓
3 Country meets some aspects of indicator				✓							
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.5 (2006 = 1.1; 2008 = 1.7)

3.4 The state/public broadcaster is accountable to the public through a board representative of society at large and selected in an independent, open and transparent manner.

The Malagasy Radio and Television Office is in charge of public broadcasting. TVM and RNM currently have a board of directors, but this is an internal body whose members are selected from among the staff of the two public broadcasters. Because it is an internal body and its members were not selected through an open and participatory process, it cannot be considered as inclusive or representative of society. Nevertheless, panel members believe that the existence of such a board is a major achievement, since the Ministry of Communications is no longer the sole decision maker.

In principle, the directors of national radio and television are appointed by the board. However, in practice this is not the case and these appointments are at the discretion of the Minister.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator.	
5	Country meets all aspects of the indicator	

Average score: 1.0 (2006 = 1.1; 2008 = 1.0)

3.5 Office bearers with the state and political parties, as well as those with a financial interest in the broadcasting industry, are excluded from possible membership on the board of the state/public broadcaster.

There is no board of RNM and TVM that would be representative of and accountable to the public. There are no known criteria for the appointment of board members and decisions are left to the discretion of the Ministry of Communications.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator.	
5	Country meets all aspects of the indicator	

Average score: 1.0 1.0 (2006 = 1.0; 2008 = 1.0)

3.6 The editorial independence of the state/public broadcaster from political influence is guaranteed by law and practised.

Panel members were unanimous in their assessment that political influence is being exerted on the state/public broadcasters. Ironically, this interference is regarded by the general public as normal practice.

Discussions on this indicator highlighted the confusion of citizens around the concept of public service generally and public service media in particular. Public broadcasters such as the RNM and TVM are mistakenly viewed as working for the state and not as media outlets employed by and at the service of taxpayers. This confusion often leads to misunderstandings and different interpretations of the roles and responsibilities of public broadcasters.

However, although this confusion still exists, the public does complain about the government's monopoly of air time, especially during election campaigns. In the ongoing political crisis RNM and TVM cannot freely broadcast the views of the opposition. Unfortunately, there is no law to protect the public broadcaster from editorial interference, and its independence is generally undermined.

Article 36 of Ordinance 92-039 guarantees the state authorities almost unlimited access: "The government may at any time publish and broadcast through the public broadcaster, all statements or announcements it deems necessary".

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	Country meets only a few aspects of indicator											
3	Country meets some aspects of indicator											
4	Country meets most aspects of indicator.											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.0 1.0 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

3.7 The state/public broadcaster is adequately funded in a manner that protects it from arbitrary interference through its budget and from commercial pressure.

The public broadcaster is generally funded through the government budget, more precisely that of the Ministry of Communications. The broadcaster itself only administers its operating budget. All other items of expenditure require ministerial approval: acquisition of equipment, miscellaneous investments, budget cuts or increased revenues, higher pay, hiring and dismissal of staff. In short, the management of the two public broadcasters is relegated to playing a merely executionary and supervisory role.

For example, sending a reporter on a mission abroad is rarely done at the initiative of the public broadcaster. The journalist will first be invited by an organisation or a Ministry and they will cover all travel-related costs. While this may save the public broadcaster money, the system undermines the independence of the journalist and the credibility of the media outlet.

Contracts with private companies may be freely signed by the broadcasters, as long as they are able to honour their commitments. National television is the most popular communication medium for private companies, since it provides the widest coverage and its rates are affordable.

Advertising is an important source of revenue for both RNM and TVM. However, this revenue goes straight to the State Treasury and not into the budget of the two public broadcasters themselves. As a result such income does not help to strengthen their financial independence.

The budget allocated to the public broadcasters by government is just enough for their operation, but certainly not for quality productions.

In 2009, at the height of the crisis, the new premises and equipment of TVM and RNM were burnt down and the services were compelled to continue broadcasting with whatever was left at their disposal.

This insecure financial situation promotes bartering, a system whereby private agencies, sponsored or not, produce their own programmes and broadcast them within a time slot purchased from the public broadcaster.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2 Country meets only a few aspects of indicator			✓								
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.1 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

3.8 The state/public broadcaster is technically accessible in the entire country.

Government had been considering plans to equip the main towns in the various districts with satellite dishes to transmit broadcasting signals to the surrounding communities. But this project was not implemented. Although the major cities and large parts of the 119 districts are being reached by the public broadcasters' signals, rural areas currently receive little or no coverage.

The situation is particularly dire with regard to television. While the RNM signal can generally be picked up throughout the country, TVM is finding it very difficult to reach the more remote communities.

There are also other technical constraints in these outlying areas, such as access to electricity.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator	✓	✓		✓	✓		✓			✓	
3 Country meets some aspects of indicator			✓					✓	✓		✓
4 Country meets most aspects of indicator.						✓					
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 2.5 (2006 = 2.9; 2008 = 4.3)

3.9 The state/public broadcaster offers diverse programming formats for all interests.

The panel noted that the public broadcaster is now offering a variety of programmes. The national television and radio services are also making efforts to broadcast regional events.

Programmes dedicated to children and young people in the Malagasy language and in French are now being aired. There are also cultural programmes (on music, cultural events, the discovery of historical sites), political and economic programmes (televised debates and documentaries), social programmes (on health and well-being, community life, women and maternity, etc.), and religious programmes, mostly of the Christian faith.

Moreover, TVM is making the commendable effort of giving the hearing-impaired better access to its programmes where possible via the use of sign language.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator										
2	Country meets only a few aspects of indicator										
3	Country meets some aspects of indicator		✓		✓					✓	
4	Country meets most aspects of indicator.			✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓
5	Country meets all aspects of the indicator	✓									

Average score: 3.8 (2006 = 3.3; 2008 = 3.0)

3.10 The state/public broadcaster offers balanced and fair information in news and current affairs, reflecting the full spectrum of diverse views and opinions.

Balanced information is rare in the public media. This is a result of political interference in editorial decisions and relegates TVM and RNM to the status of government spokespersons or "his master's voice". Diverse opinions are not being adequately, let alone fully, reflected. Due regard for the independence of the public broadcaster is merely a campaign promise of candidates during election periods.

The law touches on the idea of respect for the "pluralism of information" in Article 31 of Ordinance 92-039, in a more general reference to the programming and broadcasting grid. Aside from this article, the text does not mention the obligation to promote such pluralism by taking into account the full spectrum of diverse views and opinions.

The obligation to provide accurate and full information, on the other hand, is clearly stipulated in Article 84 of Ordinance 92-039: "The professional agent ... must ensure the quality, authenticity and completeness of the information he delivers to the public with a concern for thoroughness, integrity and intellectual honesty".

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator		✓	✓		✓			✓		✓	
2	Country meets only a few aspects of indicator	✓			✓		✓	✓				✓
3	Country meets some aspects of indicator									✓		
4	Country meets most aspects of indicator.											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.6 (2006 = 1.3; 2008 = 1.6)

3.11 The state/public broadcaster offers as much diverse and creative local content as economically achievable.

RNM and TVM are making efforts to offer diverse and creative programmes with the means available and taking into account local content. Local feature stories provide the general public with the opportunity to discover and learn more about Madagascar and the economic potential of its regions. However, most of these features are only broadcast during the daily news hour.

In any case, it appears that foreign productions are always greater in number than programmes produced in Madagascar. This is due in large part to the limited financial, material and technical means available to TVM and the RNM, especially subsequent to the fires that wreaked havoc in their buildings.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator			✓								
3 Country meets some aspects of indicator				✓	✓		✓	✓		✓	✓
4 Country meets most aspects of indicator.	✓	✓				✓			✓		
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 3.3 (2006 = 3.4; 2008 = 3.5)

3.12 Community broadcasting enjoys special promotion given its potential to broaden access by communities to the airwaves.

Community radios are radio stations established at the initiative of communities, managed by an elected committee in an inclusive manner. There is no law in Madagascar that defines a community radio, its obligations or its function even though such stations exist in cities outside of Antananarivo. Radio Antsirabe Haja (FM 100) and Radio Betafo (operational since the early 90s) were cited as examples.

Community broadcasting is not promoted by any specific policy or supported by government in any way. These stations obtain support from international and independent organisations such as the Dodwell Trust. Because they are functioning and truly independent radio stations able to lead and mobilise community members, they are often defended by candidates for political office who promise to intercede on their behalf with financing agencies. Unfortunately, these are mostly empty promises and candidates rarely put their words into action.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓	✓		✓						✓	
2	Country meets only a few aspects of indicator			✓		✓		✓	✓	✓		✓
3	Country meets some aspects of indicator						✓					
4	Country meets most aspects of indicator.											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.7 (2006 = 2.7; 2008 = 2.9)

Average score for sector 3: 1.8 (2006 = 2.1; 2008 = 1.9)

SECTOR 4:

The media practise high levels of professional standards.

The media practice high levels of professional standards.

4.1 The media follow voluntary codes of professional standards, which are enforced by self–regulatory bodies that deal with complaints from the public.

There is no code of conduct or professional standards drawn up by media practitioners and implemented by the media in Madagascar. However, media outlets generally have unpublished internal codes of conduct.

Attempts at jointly drafting and publishing a code of professional standards were made in 2007. Signatures were collected from journalists but eventually the undertaking encountered a seemingly insurmountable obstacle: the code envisaged the ban and refusal of "brown envelopes" gifts' of money handed to journalists in exchange for favourable coverage. The project therefore came to an abrupt end.

There is no organisation or regulatory body to receive and deal with complaints against the media from the public and there are no self-regulatory procedures. Chapter II of Ordinance 92-039 provides for the right of reply and litigation is possible. The Ministry of Communications has drafted a charter relating to the conduct of journalists during elections. The charter stipulates that journalists must not practice their profession in the service of a candidate.

The absence of a common code or a self-regulatory body is the result of the divergence of views within the media itself. It seems that such self-regulation is not a priority among journalists. The panel observed that some reporters place little emphasis on ethical behaviour: the concept seems to differ from one journalist to the other.

Generally, journalists rely more on professional associations to look after such matters, rather than taking individual responsibility. However, the Association of Journalists in Madagascar (OJM) is barely functional and finds it difficult to maintain its independence, due to the stranglehold of those in power. Besides, the association has always been more likely to protect than regulate the trade.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator	✓								✓		
2 Country meets only a few aspects of indicator		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.8 (2006 = 2.3; 2008 = 2.9)

4.2 The standard of reporting follows the basic principles of accuracy and fairness.

Debate on this indicator focused almost exclusively on the private (print) media, almost as if the question of standards of accurate and fair reporting does not even begin to apply in the case of the public broadcaster.

There are articles that are enlightening and well informed, and likewise there are those that leave much to be desired. Facts are not always checked and confirmed sufficiently prior to publication to avoid errors. Some journalists process and deliver information for "marketing reasons", while others instrumentalise information for political purposes, sacrificing accuracy and fairness in the process. Unfortunately, the propensity of journalists to have a partisan attitude creates the impression that "the standard is to be biased".

These differing interpretations of the facts, in addition to a rather biased handling of information, make it virtually impossible for readers to inform themselves accurately by reading only one newspaper. In order to get a complete picture, they are sometimes compelled to read several papers and compare articles. Furthermore, it is often difficult for the reader to distinguish between facts and comments, information and opinion. As a result the public has little trust in the accuracy or fairness of the media and regards it first and foremost as a propaganda tool.

The context of the crisis has often perverted the role of the media in Madagascar, making it dependent on political factions. People are therefore more inclined to give credence to those media outlets that put across their own beliefs.

Journalists in Madagascar lack professional training. Most of them learn the trade on the job, where basic principles like impartiality are not necessarily applied. The absence of a common code and self-regulatory system, coupled with ignorance

about – or deliberate ignoring of - the basics of the trade, often result in a curious kind of effect, though: Journalists on an editorial team who "belong" to a political movement will each work hard at defending their respective side by giving it the best possible coverage. Hence, an 'impartiality' of sorts appears to be maintained by virtue of the various political stances balancing each other out.

On the electronic media, technical constraints such as observing deadlines often compel journalists to broadcast only the main excerpts from their interviews, depending on their story angle. This will reduce the time allowed to other speakers, and the public might then erroneously equate this to an "attempt at censorship".

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator		✓							✓		
2	Country meets only a few aspects of indicator	✓		✓	✓	✓	✓	✓				✓
3	Country meets some aspects of indicator								✓		✓	
4	Country meets most aspects of indicator.											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 2.0 (2006 = 2.9; 2008 = 2.5)

4.3 The media cover the full spectrum of events, issues and cultures, including business/economics, cultural, local and investigative stories.

There is little diversity in regard to content, but the different editorial lines of media outlets do provide readers/listeners with varying angles. The music played on air reflects the diversity of Malagasy society.

The public increasingly appreciates documentaries, feature stories, and features on the regions. The media are trying, to the extent of their ability, to meet these expectations. In the broadcast media, the private channel TV Plus is making a name for itself with its special programmes on touristic and cultural destinations ("Ny any aminay", e.g.), focusing on national and historic events. In the print media, the daily newspaper l'Express regularly features regional events.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator						✓					
3 Country meets some aspects of indicator											✓
4 Country meets most aspects of indicator.	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓	
5 Country meets all aspects of the indicator				✓	✓						

Average score: 3.9 (2006 = 3.5; 2008 = 2.8)

4.4. Equal opportunities regardless of race, social group, gender/sex, religion, disabilities and age are promoted in media houses.

The law protects against discrimination in the profession. Article 71 of Ordinance 92-039 states that: "Recruitment, appointment, promotion and transfer will be conducted based on no other condition but the possession of the required professional skills".

On the whole, there are as many women as men working in media houses and there is no discrimination based on gender: women and men have equal opportunities to hold positions of responsibility. Discrimination based on ethnic group is gradually decreasing, although dialects are still an issue. Information is generally relayed using the Malagasy language, which leaves no room for dialects.

Evangelical radio stations have a certain preference for journalists who share the same religion. Thus, a Catholic radio station will have no problem recruiting a Protestant journalist (and vice versa for a Protestant station) but would be more reluctant to hire a Muslim.

People with disabilities struggle to get into positions where they will be visible to the general public. Though they may be recruited to work backstage (stage management, editing, etc.), they are not particularly sought after to present the news, for instance. Media owners are often hesitant when it comes to employing a person with a disability, arguing that the work of a journalist, which entails field assignments, also requires a certain physical fitness and thus cannot be carried out properly by a physically challenged person.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator											
2 Country meets only a few aspects of indicator						✓					✓
3 Country meets some aspects of indicator	✓			✓	✓			✓	✓	✓	
4 Country meets most aspects of indicator.		✓	✓				✓				
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 3.1 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

4.5 Journalists and editors do not practise self–censorship.

There are many cases of both censorship and self-censorship in the media. Journalists have to comply with the political stance of the media owner they work for and write accordingly. If the media owner is close to the government, any attack, criticism or questioning of decisions taken by any government body could mean heavy sanctions or even dismissal. Conversely, if the owner supports the opposition, negative reporting of government activities will be expected.

However, it is possible for journalists to protect themselves against the interference of a media owner. The Ralaiarijaona judgement now authorises journalists to leave a blank space where their articles were supposed to have been printed should they believe to be a victim of censorship.

Moreover, where the media owner shows no political preference, it is marketing constraints that will lead to self-censorship. A journalist is not allowed to criticise a major advertiser, for example.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓	✓	✓	✓	✓						
2	Country meets only a few aspects of indicator						✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	Country meets some aspects of indicator											
4	Country meets most aspects of indicator.											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.5 (2006 = 2.0; 2008 = 1.5)

4.6 Owners of established mainstream private media do not interfere with editorial independence.

As indicated above, many owners of private media, be they politicians or economic operators, routinely infringe on the editorial independence of their outlets. Very often, it is the CEO of the group who edits reports and decides on what is to be published and what is not.

Editorial teams, including the editor-in-chief, do not always seem willing to defend their editorial independence. They are themselves reprimanded when an article that does not conform to the political views of the media owner is published and they also fear for their jobs.

This affects the content of news reports and coverage generally as well as the manner in which communiqués, press materials and other documents are processed. In most cases they will be relayed to the public only if they are in line with the newspaper's editorial stance.

However, a panel member stated that when journalists do take the time to explain the editorial team's point of view and the importance of editorial independence to media owners, the latter sometimes listen and take this into consideration.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator	✓	✓	✓								
2 Country meets only a few aspects of indicator				✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.								✓			
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.9 (2006 = 2.5; 2008 = 2.6)

4.7 Journalists and media houses have integrity and are not corrupt.

"We do not know whether a journalist really has integrity", confessed panel members. Journalists are corrupt in general, they said, but there are exceptions.

Certain practices such as the acceptance of "envelopes", referred to as *"felaka"* in the Malagasy language, are becoming rather common amongst journalists. Moreover, and even more disturbingly, journalists do not seem to regard these envelopes as a form of corruption or compromising their professional integrity. This kind of unethical behaviour in journalism, the panel agreed, is a very real and burning issue and urgently needs to be diagnosed and addressed in genuine training sessions.

Even organisations that have sometimes taken a stance in support of the freedom and independence of the media are offering 'envelopes'. Other institutions actually have a budget line for such expenditure and argue amongst themselves on the rates to be applied. Envelopes are often given without journalists having requested anything whatsoever. But there are also cases where journalists do not hesitate to demand an envelope in exchange for the broadcast of the news item or publication of the article. Occasionally these envelopes are given a subtle name: "technical fees".

Panelists pointed out, though, that the practice is by no means solely due to journalists being fundamentally corrupt. It is the result of the very fragile and complex situation they find themselves in. Malagasy journalism has never been known to pay well. In some cases, journalists receive no salary at all. These particularly difficult conditions often compel journalists to accept such envelopes in order to survive.

The practice has created a vicious circle: seeing the "advantages" that journalists derive from the existence of these envelopes, media owners refuse to revise their salaries. Journalists thus remain underpaid and media owners themselves participate in perpetuating media corruption.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator		✓	✓	✓	✓						
2 Country meets only a few aspects of indicator	✓					✓	✓	✓	✓		✓
3 Country meets some aspects of indicator										✓	
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: **1.7 (2006 = n/a; 2008 = n/a)**

4.8 Salary levels and general working conditions for journalists and other media practitioners are adequate.

There is no common salary scale in the media industry and no collective bargaining agreement. In the private sector, media owners set their own salaries, taking into account the seniority of the employee. Starting salaries in the television sub-sector can reach 200,000 MGA (94 USD). However, for radio stations, wages are significantly lower: in some private radio stations, journalists earn 80,000 to 100,000 MGA (38 to 47 USD) a month. Journalists in the print media are generally better paid.

Salary levels are also dependent on the qualifications of the journalist and not on their ability or the results achieved. This creates a certain frustration in the trade, because those with lesser formal qualifications are not necessarily less professional or good at their jobs. Another bone of contention is that programme hosts and producers receive two to five times more than journalists.

There are a number of media outlets that pay their journalists infrequently, if at all. They also do not always take into account the cost of transport or communication or pay for overtime. Some editors, though, provide journalists with telephones and a credit limit for communication costs.

Finally, the risks related to the profession are generally not taken into account. The recent (and still ongoing) political crisis, in particular the scenes of violence experienced on a daily basis in 2009, showed the extent of the threat to which journalists are exposed in the course of their work. Article 83 of Ordinance 92-039 states: "For missions inevitably involving real dangers, especially in cases of riots, civil wars, wars or military operations, or carried out in areas where there is an epidemic or a natural disaster, the company must enter into a contract with an authorized insurance agency to cover exceptional risks faced by an agent". Nevertheless, provision of insurance coverage is rare.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator				✓						
2	Country meets only a few aspects of indicator		✓	✓		✓	✓		✓	✓		✓
3	Country meets some aspects of indicator	✓						✓			✓	
4	Country meets most aspects of indicator.											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 2.2 (2006 = n/a; 2008 = n/a)

4.9 Media professionals have access to training facilities offering formal qualification programmes as well as opportunities to upgrade skills.

There is a journalism programme at the University of Antananarivo, but there are no in-service or refresher training courses. Internal training policies do not exist and training is offered on a piecemeal basis and on impulse. No qualified institution offers training in journalism that is up to standard and most journalists, even the best, are trained on the job.

Refresher courses to bring practitioners up to speed with technical and other advances in the profession are very rare, and this results in serious shortcomings. Panel members underlined the need for in-service training and the creation of a centre dedicated to the promotion of the media and journalism.

This is not the first time that such hopes have been expressed, but they are yet to materialise and not likely to do so in the near future, given the current crisis.

Scores:

Individual scores:

1 Country does not meet indicator			✓		✓		✓	✓	✓		✓
2 Country meets only a few aspects of indicator	✓	✓		✓		✓				✓	
3 Country meets some aspects of indicator											
4 Country meets most aspects of indicator.											
5 Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.5 (2006 = 2.6; 2008 = 3.6)

4.10 Journalists and other media practitioners are organised in trade unions and/or professional associations.

Professional associations of journalists do exist, grouping them together according to the subject matter they cover (environment, music, etc.), the genre they work in (political columnists, sports journalists, etc.) or the different types of media (television, radio, print media).

There is no union despite attempts in this regard. Union membership seems to be "discouraged" by employers in general. The election of employee representatives is not appreciated in certain media outlets and media owners - directly or indirectly - oppose the emergence of an organisation of professionals in the sector.

Journalists themselves seem to be virtually unable to visualise what a decent job and proper working conditions in their profession would entail. And this despite being the ones who report on such matters elsewhere in society! Unions that are active in other sectors are constantly in contact with journalists but have never managed to convince them to come together and form their own organisation.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator						✓				
2	Country minimally meets aspects of the indicator.		✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
3	Country meets many aspects of indicator but progress may be too recent to judge.	✓		✓							
4	Country meets most aspects of indicator.										
5	Country meets all aspects of the indicator and has been doing so over time.										

Average score: 2.1 (2006 = 2.6; 2008 = 2.1)

Average score for sector 4: 2.2 (2006 = 2.5; 2008 = 2.4)

OVERALL COUNTRY SCORE: 2.5 (2006 = 2.2; 2008 = 2.4)

Developments since 2007 and the way forward

1. Positive changes in the media environment:

- A number of new media outlets have been established over the past two years. This raises hopes for greater diversity in the industry. However, most of these outlets were essentially created as a result of the crisis by certain personalities eager to take a political stance or make political mileage.
- There is greater variety in the content offered by broadcasters. This is also an indirect consequence of the crisis. The public, worn out by political conflicts, is less receptive to political programmes. Hence programmes on the various regions, documentaries on the environment, tourism and economic issues are becoming increasingly popular.
- Media outlets are also more willing to cover the various regions if the country outside the main centres: pages are devoted to regional news, travel and discovery programmes, etc. This inclusive approach is highly appreciated by the general public and increases the audience or readership of the media outlet.
- Private independent structures offering training in journalism have emerged in recent months. However, they still face problems regarding certification in general and standards in particular.
- Internet use has increased significantly. At certain times of panic during the crisis, some channels and stations stopped broadcasting, completely depriving the public of relevant news. The web then became an important alternative means to relay information. Online media, forums, blogs and websites are all sources available to the general public. The democratisation of the Internet is therefore under way.

2. Negative changes in the media environment:

- Fanatic and partisan journalism, from all political sides, has increased.
- Fake journalists operate in the industry, taking advantage of the opportunities created by the emergence of several new daily newspapers.
- Working conditions for journalists have worsened and they operate in an insecure environment on a daily basis: one journalist was shot dead, others have been injured, imprisoned and threatened openly or anonymously.
- The premises of media stations and channels were set on fire. Other media outlets were closed down.
- Relations between journalists have become severely strained. They threaten each other and have themselves become actors in the political crisis.

- The journalistic profession is becoming increasingly precarious, and the purchasing power of journalists is declining. This also affects their motivation and the quality of their work.

3. What are the main obstacles for further positive change?

- Shortcomings with regard to training are the core obstacle for improvements in the quality of media services. Other inhibiting factors are the issue of journalistic ethics, the Achilles heel of the Malagasy media, and the mutual incomprehension between media owners and journalists.
- The global and national crisis as well as the lack of job security for journalists are impacting negatively on the quality of journalism. In addition, journalists are still not being paid as decently as they should be.

4 . What kind of activities are needed over the next two years?

- The training of journalists is essential. In particular there is a need for training on thematic issues (environment, childhood, gender, etc.) conducted by specialised networks, organisations and associations that are able to offer training sessions or refresher courses.
- The training of media owners is also important. Each media outlet should be run as a company with its own particularities, constraints and advantages and be clearly distinguishable from any other company.
- Work on the Communications Code should be accelerated. A code of professional standards in journalism should also be established by all practitioners of the trade in a joint and inclusive manner.
- Finally, journalists should make a determined effort to organise themselves with a view to achieving the sustainable objective of promoting the emergence of a media of quality and professionalism.

Panelists:

Mr. José Randrianasolo- Trade Union, Mr. Stéphane Razafindehibe- Christian Human Rights Organisation, Mrs Felan'Ando Aliderson-Gender Activist, Pastor Nirina Rakotoarimanana -Church Representative, Mrs Isabelle Ramanganirina-Citizen education/election observations, Mrs Priscat Rakotomalala, Journaliste/ Private Radio, Mr. Tsilavina Ralaindimby- Consultant/Communication Specialist, Mr. Fano Rakotondrazaka-Journaliste/ Newspaper, M. Rahaga Ramaholimihaso-Director/Editor, Mrs Sylvie Razafindrabe-Journalist/Newspaper, Mrs Niaina Rakotonjanahary -Journaliste/TV Privée

Rapporteur :

Melle Mialisoa Randriamampianina

Modérateur :

Ibrahima Sané

Note:

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
fesmedia Africa
Windhoek, Namibia
Tel: +264 61 237438
Fax: +264 61 237441
E-mail: fesmedia@fesmedia.org
www.fesmedia.org

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
Lot V.A. 14 FA Tsiadana (plan)
BP : 3185
Antananarivo 101
Madagascar
Tel: +261 202234424
Fax: +261 202225731
e-mail: ebert@fes.mg
www.fes-madagascar.org

ISBN No. 978-99916-863-8-7